



## Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale



Soumission à : PNUD/GEF

**Porteurs du Projet :** MINAPYGA (Minorité Nationale des Autochtones Pygmées du Gabon) ACNE (Association Culture Nature Edzengui), ADCPPG (Association pour le Développement de la Culture des Peuples Pygmées du Gabon), UCB (Union des Communautés Baka de Centrafrique)

**Supervision et Appui Technique :** UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature)

**Région :** Afrique de Centrale

**Pays concernés :** Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, RCA



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Val de Loire entre  
Sully-sur-Loire et Chalonnes  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2000

Commission Africaine des Droits  
de l'Homme et des Peuples



Libreville, novembre 2018

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

## 1. IDENTIFICATION

<b>Numéro de projet</b>	001/TILCEPA/UICN/GAB
<b>Nom du projet</b>	« Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la Lutte contre la Pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abattage des espèces animales menacées »
<b>Durée</b>	<b>5 ans</b>
<b>Agence de mise en œuvre</b>	PNUD/FEM (Programme des Nations Unies pour le Développement/Fonds pour l'Environnement Mondial)
<b>Agence d'exécution</b>	
<b>Pays Demandeurs</b>	Cameroun, Gabon, RCA, Rép Congo
<b>Eligibilité</b>	Le Gabon a ratifié la CDB <sup>1</sup> le 14 mars 1997, après le Congo, le 1 <sup>er</sup> août 1996 et le Cameroun, le 19 octobre 1994 RCA : 1 <sup>er</sup> pays à avoir ratifié la Convention 169
<b>Domaine focal du FEM</b>	Biodiversité

**Cadre de programmation du FEM :** Programme opérationnel 12, Gestion intégrée de l'écosystème

## 2. Résumé

### 3. Coûts et Financement (en million de \$ US)

<b>FEM</b>	Projet	<i>A compléter progressivement</i>
	<b>PDF A :</b>	\$ <b>3m20 US</b>
	<b>Sous total FEM :</b>	<i>A compléter ultérieurement</i>

**Cofinancement :** *A compléter ultérieurement*

	PDF A : Cofinancement UICN	\$ <b>0,160</b>
	PDF A : Cofinancement UNESCO <sup>2</sup>	\$
	PDF A : Cofinancement FPP	\$
<b>Coût total du projet (sans PDF A)</b>	<b>Sous total de cofinancement</b>	
<b>Coût total du projet (avec PDF A)</b>	<i>A compléter ultérieurement</i>	

### 4. FINANCEMENT ASSOCIE (en million \$ US) – *A compléter ultérieurement*

### 5. APPROBATION PAR LE POINT FOCAL OPERATIONEL

*(A compléter ultérieurement)*

Nom/Organisation: UICN-CEESP	Titre : Directeur Régional du Programme PACO Afrique de l'Ouest et Centrale
------------------------------	---

<sup>1</sup> Convention sur la Diversité Biologique

<sup>2</sup> Nous proposons que le cofinancement soit réparti en parts égales.

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

	Contact : <a href="mailto:paco@iucn.org">paco@iucn.org</a> Tél : +226 50 36 4979/ 50 36 4895
--	---

## **6. CONTACT DE L'AGENCE DE MISE EN ŒUVRE :**

Kristen Walker PAINEMILLA : [Kristen.iucn.spiceh@gmail.com](mailto:Kristen.iucn.spiceh@gmail.com)  
Tél : +41 22 999 000

## **Références**

Kristen Walker PAINEMILLA : chair of CEESP, Email: [Kristen.iucn.spiceh@gmail.com](mailto:Kristen.iucn.spiceh@gmail.com), Marcos MONTOIRO, NGO and Civil Society Liaison Officer UNCCD, Email: [mmontoiro@gmail.com](mailto:mmontoiro@gmail.com), Emmanuel Mvé Mebia, Anthropologue, Expert CEESP-IUCN, Email : [mvemebia@yahoo.fr](mailto:mvemebia@yahoo.fr), Jenny Springer, Director for IUCN's Global Program on Gouvernance and Rights (GPGR), Email: [jenny.springer@iucn.org](mailto:jenny.springer@iucn.org), Hindou OUMAROU IBRAHIM, Coordonnatrice de l'AFPAT, Email: [hindououmarou@gmail.com](mailto:hindououmarou@gmail.com), Léonard Fabrice Odambo Adone, Président MINAPYGA, Email: [odambol@yahoo.fr](mailto:odambol@yahoo.fr), Jean Gaston Dobo, Président UCB, Email: [jeangastondobo@gmail.com](mailto:jeangastondobo@gmail.com), Lee WHITE, Directeur Exécutif ANPN Gabon, Email : [leewhite@gmail.com](mailto:leewhite@gmail.com), Nigel CRAHWALL, Chef de Section des Sciences Naturelles Unesco, Email: [nt.crawhall@unesco.org](mailto:nt.crawhall@unesco.org), Norbert Gami, Anthropologue, Expert Aménagement des Aires Protégées, WCS, Email: [norbgami@gmail.com](mailto:norbgami@gmail.com), Denis Massandé, Président ADCPPG, Email : [denismassande@yahoo.fr](mailto:denismassande@yahoo.fr), Programme des Nations Unies pour le Développement au Gabon-Email : [registry.ga@undp.org](mailto:registry.ga@undp.org), Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Email : [achpr@achpr.org](mailto:achpr@achpr.org), Secrétariat IPACC, Email : [ipacc.elections@gmail.com](mailto:ipacc.elections@gmail.com)

## Sommaire

<i>Summary</i> .....	7
<i>A Profil</i> .....	8
<i>B. Résumé de la stratégie de l’UICN</i> .....	10
<i>C. Contexte national régional et sectoriel</i> .....	10
<i>1. Environnement physique et humain</i> .....	10
<i>2 Données socioéconomiques de base (1) du Gabon, Cameroun, Congo et RCA</i> .....	12
<i>3 Biodiversité</i> .....	16
<i>4. Problématique de Gestion</i> .....	16
<i>Cadre légal et institutionnel</i> .....	17
<i>4 Informations de base sur la population autochtone</i> .....	18
<i>Localisation territoriale historique des Peuples Autochtones</i> .....	19
<i>Les Baka</i> .....	24
<i>· Les Barimba</i> .....	24
<i>Les Bagama</i> .....	25
<i>Lignes Stratégiques de l’UICN</i> .....	28
<i>- Renforcement de capacités pour la gestion des Aires Protégées</i> .....	28
<i>C. Conformité du Programme et de la Politique</i> .....	29
<i>1. Gestion intégrée de l’écosystème transfrontalier TRIDOM et Tri-national Sangha (TNS)</i> .....	29
<i>2. Ressources humaines de la consultation</i> .....	30
<i>3. Collaborateurs identifiés</i> .....	30
<i>4 Source de Financement prévue</i> .....	32
<i>5. Activités types (Mise en œuvre)</i> .....	33
<i>6. Avantage du programme</i> .....	35
<i>7. Bénéficiaires du programme</i> .....	36
<i>8. Avantage du Programme</i> .....	36
<i>9. Risques liés au projet</i> .....	36
<i>10. Les attentes du programmes (Résultats)</i> .....	36
<i>11.. Proposition de Projet de Budget (à compléter avec l’ensemble des Parties prenantes)</i>	37
<i>12. Lignes Budgétaires Prévisionnelles du projet</i> .....	37
<i>13. Planification du Travail</i> .....	39
<i>Termes de référence</i> .....	40
<i>Références Bibliographiques</i> .....	41

Programme d’Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d’abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

<i>Annexe 1 : Organigramme réglementation forestière .....</i>	<i>44</i>
<i>Annexe 2 : Carte de la TRIDOM.....</i>	<i>45</i>
<i>Annexe 3 : Référentiels juridiques ONG autochtones Gabonaises (Edzengui-MINAPYGA) .....</i>	<i>47</i>

## ACRONYMES

**AGEOS** : Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observation Spatiales

**CDB** : Convention sur la Diversité Biologique

**CEESP** : Commission des Politiques Sociales Economiques et Environnementales

**CGIBNT** : Projet de [Conservation et Gestion Intégrée de la Biodiversité Nationale et Transfrontalière]

**COMIFAC** : Commission des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**FEM** : Fonds pour l'Environnement Mondial (Fonds de l'ONU créé pour financer la mise en œuvre des conventions de Rio.

**CDB** : Convention sur la Diversité Biologique

**GDT** : Gestion Durable des Terres

**FCPF** : Partenariat pour le Carbone Forestier dans le Bassin du Congo

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**OP** : Programme Opérationnel

**PA** : Peuple Autochtone

**PACO** : Programme Afrique Centrale et de l'Ouest/UICN

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PTAP** : Programme de Travail sur les Aires Protégées

**PNB** : Produit National Brut

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**TICEPA** : Thème en rapport avec les Communautés Autochtones et Locales l'Environnement et les Aires Protégées

**TNS** : Initiative de Conservation Transfrontalière Trinationale Sangha

**TRIDOM**: Trinationale Dja (Cameroun) – Odzala (Congo) – Minkebe (Gabon)

**UICN** : Union Mondiale pour la Conservation de la Nature

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

**WWF** : Fonds Mondial pour la Nature

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

## SUMmary

« Conservation is defined as the management of the human resources of the biosphere, so that they can produce the greatest sustainable benefit for the present generations, while maintaining its potential to meet the needs and aspirations of future generations» (UICN, WCS et al, 1980).

Since the advent of conservation in Central Africa, the needs of indigenous peoples, known as "pygmies", unfortunately seem to be ignored, at the same time as the nature managed for centuries by these populations does not seem to bring them real benefits. The risks associated with this situation could simply be the marginalization of indigenous peoples, whose way of life is closely dependent on the forest. It thus appears as an urgent need to carry out concrete actions in favor of these still marginalized populations and to set up mechanisms for raising their standard of living in the concerned countries of Central Africa (Cameroun, Congo Republic, Gabon and Central Africa Republic).

The constitution of Gabon does not contain provisions for the protection of indigenous pygmy peoples. Gabon's supreme Law does however prohibit all forms of discrimination, including on the base of race ethnic background. As Cameroon and Congo Republic, Gabon has ratified a number of international Conventions on Economic, Social and Cultural Rights (...), including the Convention on Biological Diversity, ratified on 14 march 1997, but also the African Charter on Human and Peoples Rights, ratified on 26 june 1986.

In the case of CAR, the ratification of the Convention commits the Government to take systematic measures to protect the rights of hunter-gatherer peoples of the tropical rainforests and nomadic herders of the Mbororos, to ensure respect for their integrity and to create appropriate and effective mechanisms for their consultation and participation in matters affecting them.

The Constitution of the Republic of Cameroon uses the terms "indigenous" and "minorities" in its preamble; however, "it is not clear to whom this refers. Nevertheless, with development in international Law, Civil Society and the government are increasingly using the term indigenous to refer to the above-mentioned groups". Nevertheless, with development in international Law, Civil Society and the government are increasingly using the term indigenous to refer to the above-mentioned groups". Nevertheless, with development in international Law, Civil Society and the government are increasingly using the term indigenous to refer to the above-mentioned groups".

## A Profil

La participation communautaire est essentielle en vue de l'adoption à grande échelle, en vue de la Gestion Durable des Terres (GDT) en Afrique subsaharienne, où près de 2/3 de la superficie de terres productives est soumise à la dégradation. En Afrique Centrale, l'effectif de la population pauvre et sous alimentée est estimée à 58 pour cent entre 1995 et 1997 et 55 pour cent entre 2000 et 2002. Cette situation ne permet pas d'escompter une réduction de moitié en 2015, tel que prévu par l'objectif du millénaire pour le développement (FAO, 2008).

Le contexte socioéconomique qui prévaut dans les pays en développement et particulièrement dans ceux d'Afrique Centrale est déterminant, en incluant les activités d'exploitation forestière à grande échelle, pour comprendre la place de plus en plus importante qu'occupent les communautés autochtones et locales dans cette région. Afin de faciliter le développement de l'amélioration de la politique et interactions des pratiques au sein de la société civile, la présente proposition trouve sa place au Gabon, en intégrant l'espace TRIDOM, avec pour objectif global de : compléter la technique de faisabilité nécessaire, donner des orientations pratiques aux objectifs stratégiques, définir un travail escompté dans le cadre du projet PNUD-FEM,

Dans la sous-région en général, et le Gabon en particulier, la société civile nourrit plusieurs initiatives, mais par manque d'encadrement et de cohésion, l'harmonisation de leur politique de développement demeure sans succès. Il est donc nécessaire de redéfinir un nouveau plan de cadrage, pour atteindre les objectifs de développement escomptés.

Dans l'espace TRIDOM, matérialisé par les aires protégées de Minkebe, le Parc National de Mwagna (Gabon), le Sanctuaire à Gorilles-Parc National de Mengame, Reserve du Dja (Cameroun) et le Parc National d'Odzala (République du Congo) les populations autochtones y sont présentes et le rôle que pourraient jouer celles-ci dans la dynamique de conservation semble ignoré par plusieurs parties prenantes. La zone frontalière Cameroun/Gabon s'illustre bel et bien comme « Habitat » historique et actuel de ces populations. Quelques témoignages historiques confirment ainsi les usages communs au niveau de cette zone, désignée comme un patrimoine ancestral, malgré l'avènement de la colonisation et des indépendances, la notion de frontière administrative pourrait encore paraître floue..

Malgré l'existence des frontières et la sédentarisation observée de part et d'autre, autour de ce vaste massif transfrontalier, les Baka y maîtrisent encore de nombreux sentiers nature.

A travers la présente consultation, l'occasion est donnée d'identifier l'ensemble des problèmes et expériences réussies et proposer éventuellement des pistes de solution, en vue du renforcement des stratégies de conservation transfrontalière par les peuples autochtones.

## Terminologie

Il n'existe pas véritablement une définition pour les peuples autochtones ou peuples tribaux. Toutefois, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à travers la Convention 169<sup>3</sup> (ratifiée par la RCA) et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) dans le rapport du Groupe de Travail d'Experts sur les Populations/Communautés Autochtones<sup>4</sup> énoncent un ensemble de critères permettant de les identifier (voir encadrés 1 et 2 ci-dessous). En RCA, la Loi n° 08.22 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine évoque également les critères d'attachement culturel et intimes<sup>5</sup> à la forêt comme caractéristiques.

### **Encadré 1a** : Critères d'identification de la CADHP

Les Critères tirés du rapport du Groupe de Travail d'Experts sur les Populations/Communautés autochtones de la CADHP sont :

- Leurs cultures et mode de vie différent de ceux de la Société dominante ;
- Leurs cultures sont menacées et la survie de leur mode de vie dépend de la reconnaissance de leurs droits d'accès à la terre et à leurs ressources traditionnelles ;
- Ils sont exclus de la vie politique et sociale, considérés comme « moins développés » ou « moins avancés » que les autres groupes ;
- Ils sont victimes de discrimination, de domination et d'exploitation.

### **Encadré 1b** : Critères d'identification de la Convention 169

#### **Critères relatifs aux peuples tribaux :**

Modes de vie traditionnels ;

Cultures et modes de vie différents des autres segments de la population nationale. Par exemple, de par leur façon de gagner leur vie, leurs langues, leurs coutumes, etc. et

Organisation sociale et institutions sociales propres avec coutumes et lois traditionnelles.

#### **Critères relatifs aux peuples indigènes :**

Mode de vie traditionnels ;

<sup>3</sup> Convention relative aux Peuples Indigènes et Tribaux (1989) , article 1 et 2.

<sup>4</sup> Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples : « Rapport du Groupe de Travail d'Experts de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Populations/Communautés Autochtones ».

<sup>5</sup> Article 1<sup>er</sup> du Code Forestier.

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

- Cultures et modes de vie différents des autres segments de la population nationale. Par exemple, de par leur façon de gagner leur vie, leurs langues, leurs coutumes, etc. et
  - Organisation sociales et institutions politiques propres ; et
- Habitent historiquement dans une région donnée, ou avant que des tiers ne « l’envahissent » ou ne viennent dans la région.

L’**auto-identification** est considérée comme un critère fondamental pour l’identification des peuples autochtones/indigènes et tribaux.

## B. Résumé de la stratégie de l’UICN

Afin de contribuer à l’amélioration des cadres de gouvernance institutionnelle, de manière effective qui soit compatible avec la conservation des ressources naturelles, l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a poursuivi son engagement et stratégie, en collaborant avec les institutions monétaires économiques d’Afrique de l’Ouest et du Centre. Ceci dans le but de consolider et maintenir les connaissances et leçons apprises de la conservation de la nature et l’aménagement durable dans les politiques et décisions économiques. Ainsi, les pays membres de la COMIFAC ont été mobilisés grâce à l’UICN, en adoptant une position commune, défendue au Forum des Nations Unies sur les Forêts à New-York (mai 2017). Ce rôle a conduit à la mise en œuvre en Afrique Centrale du **Plan Stratégique des Nations Unies sur les Forêts (2017-2030)**, dont les principales activités se résument par :

- Le monitoring ;
- L’évaluation ;
- Le rapportage ;
- Les moyens de mise en œuvre des recommandation ;;
- Le renforcement de la coopération ;;
- La coordination et participation concernant les questions liées à la forêt ;
- Les nouveaux problèmes et les challenges (par ex. FLR/BC dans le Plan de Convergence de la COMIFAC.

En Afrique Centrale, les autorités du Cameroun et du Tchad, dans le cadre du challenge de Bonn ont décidé de restaurer à l’horizon 2030, **12 millions de forêts dégradées** pour le Cameroun et **5 millions d’hectares** pour le Tchad. Dans cette perspective, il est nécessaire que chaque pays membre de la COMIFAC, notamment, le Gabon, la RCA et le Congo Brazzaville, présente clairement l’état de déforestation et de dégradation de ses écosystèmes.

## C. Contexte national régional et sectoriel

### 1. Environnement physique et humain

Programme d’Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d’abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

Le Gabon est un pays de 267 667 km<sup>2</sup>. Avec 1, 3 millions d’habitants en 2005 (PNUD, 2007, UNPP, 2008), la densité de population moyenne est de 5 habitants/km<sup>2</sup> Pour la période de 2005 à 2010, le taux moyen de croissance démographique a été estimé à 1,48%. Il existe une forte disparité entre le milieu rural peu peuplé, et les zones urbaines (85% de la population totale) où « la population est essentiellement regroupée, attirée par le boom pétrolier des années 1970 ». On observe actuellement un taux d’accroissement de la population urbaine de 2,2%. La population est majoritairement jeune avec 56,7% de la population ayant moins de 25 ans en 2005 (UNPP, 2007).

## 1. Aspects économiques

Le Produit Intérieur Brut (PIB) total du Gabon est de 8.100 millions \$ , soit 5.821 \$ par habitant (PNUD, 2007) Le Gabon compte beaucoup sur son économie de rente, dont l’exploitation des ressources naturelles repose sur le pétrole, la forêt et les mines qui contribuent pour moitié au PIB. Le secteur pétrolier contribue à hauteur de 42,4% du PIB. Le secteur forestier arrive en second, avec 6,0%, suivi du secteur minier avec 1,9% (Nasi et al, 2006).

Le Gabon a un régime présidentiel et « fait figure de nation stable » en Afrique Centrale. La forêt a toujours joué un rôle important dans le développement du pays. Sur le plan économique, elle a longtemps constitué la principale richesse nationale, avant d’être devancée par le pétrole au début des années 1970. Actuellement,

Le secteur forestier occupe le 2<sup>ème</sup> rang dans les recettes d’exportation de l’Etat., et il demeure le premier employeur du secteur privé<sup>6</sup>. La contribution du secteur forêt/environnement à l’économie gabonaise est illustrée (voir tableau n°1)

**Tableau 1** : Contribution du secteur forestier à l’économie gabonaise en 2007

	Valeurs absolues (milliards de f cfa)	Valeur relative (%)
Contribution au PIB	232,9	4,3
Contribution à la valeur commerciale	191,8	5,4
Recettes fiscales	20,5	1,3

Source : MEFEPNN, 2007.

Malgré un PIB par habitant élevé (essentiellement dû aux recettes du pétrole et à la faible densité de population), les besoins dans les domaines de l’éducation, la santé et des services restent à améliorer (Chevalier, J.F et al, 2008). La disponibilité des ressources ne semble pas pourtant résoudre tous les problèmes, d’où la nécessité d’une bonne pratique de “Bonne Gouvernance” A Libreville (Gabon), sur l’initiative de la Conférence des Ministres des eaux et Forêts, s’est tenu du 23 au 24 juillet 2008, le Séminaire de préparation de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)., travaux au cours desquels, la notion de “Bonne Gouvernance” a

<sup>6</sup> Avec environ 12868 emplois directs générés (MEFEPNN-FORAF, 2008).

Programme d’Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d’abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

été définie comme : « la recherche permanente d'une amélioration du système de gestion des hommes et des ressources ». A la lumière des explications fournies, nous avons retenu (comme résultats à atteindre, l'importance et la nécessité que :- les populations participent à la prise de décisions, et que les insuffisances de justice soient corrigées- les pouvoirs de gestion soient décentralisés à tous les niveaux de la vie de l'Etat (SNDD, 2008). Nous présentons ci-dessous quelques caractéristiques liées au Gabon (voir tableau).

**Tableau 2** : Quelques caractéristiques du milieu physique et humain (2005)

Pays	TE	SF	% ST	SH	PF	Po	D°	% PR
Gabon	25767	21826	84,7	18,2	36	1374	5,2	27

**Source** : FAO 2005 et Rapports nationaux FAO/COMIFAC

Légende :

- TE : Terre Emergées (en milliers d'hectares)
- SF : Superficie Forestière (en milliers d'hectares)
- ST : Superficie des Terres
- SH : Superficie par Habitant (en hectare)
- PF : Plantations Forestières (en milliers d'hectares)
- Po : Population (en millier)
- D° : Densité (Hab/Km<sup>2</sup>)
- PR : Population Rurale (%)

## 2 Données socioéconomiques de base (1) du Gabon, Cameroun, Congo et RCA

Le Gabon est l'un des plus petits Etats au niveau de la sous région, en terme de la superficie et démographie. Son PNB relativement élevé provient principalement de l'exploitation forestière. Autrement dit, l'exploitation forestière joue un rôle de plus en plus important.

Caractéristiques	Gabon	Cameroun	Congo
Superficie du territoire	267 667 km <sup>2</sup>	475 000 km <sup>2</sup>	342 000 km <sup>2</sup>
Population	1, 2 million	16, 18 millions	2, 96 millions
Densité de la population	4, 6 par km <sup>2</sup>	34, 0 par km <sup>2</sup>	8, 6 par km <sup>2</sup>
PNB courant <sup>2</sup>	\$ 4, 9 milliards	\$ 8, 9 milliards	\$ 3, 2 milliards
PNB par Habitant, méthode Atlas <sup>2</sup>	\$ 3, 190	\$ 590	\$ 590
% PNB provenant de l'agriculture	10, 9%	\$ 44, 0%	10, 0%
Revenu fiscal forestier	\$ 28, 2 millions	\$ 53, 7 millions	\$ 28, 2 millions
Routes principales	7 670 km	34 300 km	12 800 km
Aéroports	59	49	33

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

Population urbaine	81%	49%	63%
--------------------	-----	-----	-----

Caractéristiques	RCA
Superficie du territoire	622 094 km <sup>2</sup>
Population	4, 5 millions
Densité de la population	7, 26 par km <sup>2</sup>
PNB courant <sup>2</sup>	2, 28
PNB par Habitant, méthode Atlas <sup>2</sup>	\$ 483
% PNB provenant de l'agriculture	?
Revenu fiscal forestier	?
Routes principales	2118 km
Aéroports	
Population urbaine	?

1. Données provenant de CIA World Data Book/University of Michigan, 2002
2. *World Bank*
3. Données de A. Karsenly (2000) « Etude sur la faisabilité forestière en Afrique Centrale en vue de favoriser un développement forestier durable dans la sous région. WWF-CARPO, Libreville, Gabon, 78 p.

## République Centrafricaine

La République Centrafricaine dispose d'un potentiel forestier estimé à environ **5,4 millions d'hectares** des forêts denses humides soit **8% du territoire national**. Les forêts de la RCA sont réparties en deux blocs : Le massif forestier Sud-Ouest affecté à la production soutenue du bois et la conservation et le massif du Sud-Ouest à usage multiple y compris la conservation.

Le **massif forestier du Sud-Ouest couvre une superficie d'environ 3.000.000 ha** et englobe les Préfectures de : Ombela-M'poko, la Sangha-Mbaéré et la Mambéré-Kadéi. C'est dans ce massif que sont attribués les permis d'exploitation et d'aménagement (**PEA**) notamment le long des frontières avec le Cameroun et la République du Congo. La plus part des Sociétés forestières y ont également implantées leurs usines de transformation de bois. Dans le secteur de la Préfecture de la Sangha-Mbaéré existent les Aires Protégées de **Dzanga-Sangha** réparties en **Réserve Spécial de forêt dense de Dzanga-Sangha** et le **Parc National de Dzanga Ndoki**, riches en biodiversité, et souvent sollicités par les populations autochtones, en vue d'une **gestion participative** afin de garantir vision qui cadre avec les objectifs de développement durable. Dans cette région, coexistent aussi bien, outre les populations autochtones, d'autres communautés riveraines, dont l'économie repose sur la subsistance. Dans cette région, les Réserves Spéciales forêts denses, et le Parc subissent régulièrement des pressions justifiées par le braconnage..

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

## Recherche de solutions pour une politique de gestion appropriée

Les nouvelles orientations politiques et stratégiques de la RCA visent entre autres à renforcer les consultations et l'implication de la société civile, les populations locales et les peuples Autochtones aux efforts de développement et de la lutte contre la pauvreté.

La société civile, les communautés villageoises et les Peuples Autochtones sont invitées à mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, suivant le processus évolutif de décentralisation, suivant les normes de **transparence** et de la **bonne gouvernance**. La politique forestière traduite par le code forestier prescrit pourtant la nécessité de leur implication dans la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

La volonté du Gouvernement Centrafricain de promouvoir la participation des communautés locales et autochtones très peuplées, dans la gestion des ressources naturelles se manifeste ainsi dans le code forestier par toutes grandes innovations.

En effet, la **loi n° 0822** du 17 Octobre 2008, portant Code Forestier Centrafricain **intégré, pour la première fois, la reconnaissance des droits des Peuples Autochtones et renforcé les mesures de consultations prévues dans la conservation, l'attribution des permis d'aménagement et d'exploitation.**

Le principe de Consentement Libre Informé préalable, et éclairé (CLIP) de ces populations est acquis de sorte qu'il s'applique, jusqu'au respect de la propriété foncière ainsi que des usages coutumiers, au point que les communautés ne soient expropriées de leurs terres ancestrales.

La République Centrafricaine dispose d'un potentiel forestier estimé à environ 5,4 millions d'hectares des forêts denses humides soit 8% des territoires national). Les forêts de la RCA sont réparties en deux blocs : Le massif forestier Sud-Ouest affecté à la production soutenue du bois et la conservation et le massif du Sud-Ouest à usage multiple y compris la conservation.

Le massif forestier du Sud-Ouest couvre une superficie d'environ 3.000.000 ha et englobe les Préfectures de : Ombela-M'poko, la Sangha-Mbaéré et la Mambéré-Kadéi. C'est dans ce massif que sont attribués les permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) notamment le long des frontières avec le Cameroun et la République du Congo. La plus part des Sociétés forestières ont également implantées leurs usines de transformation de bois. Le secteur de la Préfecture de la Sangha-Mbaéré nous y retrouvons les Aires Protégées de Dzanga-Sangha qui est composé du Réserve Spécial de forêt dense de Dzanga-Sangha et le Parc National de Dzanga Ndoki tout cela est riche en biodiversité qui devrait faire l'objet d'une gestion participative afin d'atteindre des visions à venir. Dans cette espace, nous trouvons des populations riveraines y compris les Peuples Autochtones et les communautés locales qui tiennent leurs subsistances au tour de cette espace et avec beaucoup d'autres visions pour la préservation de l'avenir. D'autres communautés venant d'ailleurs, ils entrent dans les Réserves Spécialde forêts denses, et parfois dans le Parc pour faire le braconnage.

Comment pouvons-nous faire pour mettre fin à cette mauvaise pratique ?

Les nouvelles orientations politiques et stratégiques de la RCA visent entre autre à renforcer la consultation et l'implication de la société civile, les populations locales et Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

les peuples Autochtones aux efforts de développement et de la lutte contre la pauvreté.

La société civile, les communautés villageoises et les Peuples Autochtones sont pleinement impliqués dans la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, de processus progressif de décentralisation et dans la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance. La politique forestière traduite par le code forestier prescrit leur forte implication dans la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

La volonté du Gouvernement Centrafricain de promouvoir la participation des communautés locales et autochtones très peuplés dans la gestion (la conservation, l'aménagement et l'exploitation) des ressources naturelles se manifeste dans le code forestier par toutes grandes innovations. En effet, la loi N° 08.22 du 17 Octobre 2008, portant code forestier Centrafricain intégré, pour la première fois, la reconnaissance des droits des Peuples Autochtones et renforcé les mesures de consultations prévues dans la conservation, l'attribution des permis d'aménagement et d'exploitation.

Le principe de consentement préalable, libre et éclairé de ces populations est acquis de même que l'interdiction de les exproprier de leurs terres ancestrales.

L'application des exigences légales des accords de partenariat volontaires (APV) liées aux droits des communautés locales et les Peuples Autochtones (PACL) se heurte à des défis majeurs.

Ces derniers ont des difficultés à s'exprimer, à être représentés et à assumer leurs responsabilités convenablement dans les cadres habituels de gestion participatives. Les plus répandus exigent souvent des modes de décisions centralisés, et nécessitent la participation des représentants de leurs organisations relativement à l'article 6 et 7 de la convention 169 de l'OIT ratifiée par la RCA en 2010.

Où morale qui dispose le pouvoir juridique, de l'autorité, et de compétence pour prendre des décisions tant que représentant d'un groupe. Ces systèmes requièrent des compétences que ses populations ne possèdent pas toujours. De plus les vieux, les femmes les jeunes autochtones pauvres tributaires du forêt jouent un rôle essentiel dans la prise des décisions de conservation et d'aménagement forestier. Mais, ceux-ci sont souvent tenus à l'écart de la prise de décision dans leurs communautés ainsi que dans les instances de prise de décision. Pour apporter un changement dans la lutte contre la pauvreté et renforcer la conservation des Aires Protégées de Dzanga 'Sangha.

**Soumission du Projet du Projet intitulé:** Action des Peuples Autochtones pour la Lutte contre la Pauvreté, les Changements Climatiques et la réduction de l'abatage des espèces animales menacées.

**Objectif Global :** Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable en améliorant les conditions de vie des communautés en facilitant la collaboration entre les détenteurs des savoirs traditionnels et scientifiques afin de développer des approches innovantes à l'utilisation du changement climatique relatif aux respects des droits des Peuples Autochtones.

### **3 Biodiversité**

Faisant partie de la vaste région du Bassin du Congo, la forêt du Gabon couvre plus de 80% de la superficie du pays. La principale valeur de l'écorégion au niveau de la biodiversité est son assemblage intact de grands mammifères forestiers, tels que l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana*), le gorille de l'Ouest (*Gorilla, Gorilla, Gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes verus*), le bongo (*Tragelaphus euryceros*, le sitatunga (*Tragelaphus Spekei*)), le buffle de forêt (*Sincerus Caffer nanus*), l'hylochère (*Hylochoerus meinerzhageni*), le léopard (*Panthera pardus*) et, dans le nord-ouest le mandrill (*Mandrillus Sphinx*). En outre, les grands mammifères et en particulier, les éléphants ont toujours la possibilité de s'y déployer le long des routes. La région connaît également des espèces d'oiseaux remarquables comme (*Picanthartes oreas*) et (*Bradypterus grandis*), ainsi que le perroquet gris (*Psittacus erythracus*) (WWF, 2003)

Localisées au cœur de l'écorégion du Bassin-Ouest du Congo, le projet couvre les écosystèmes côtiers, forestiers pour s'étendre dans les zones frontalières où la gestion des ressources naturelles est critique, en raison de la convergence de plusieurs modes de gestion (traditionnel, moderne). Parmi ces sites, notons le massif forestier transfrontalier Minkebe-Belinga-Zadié, les massifs forestiers de Waka et Birogou.

Le projet envisage d'établir une liaison entre les pratiques communautaires autochtones et locales, observées dans l'espace TRIDOM (147000 km<sup>2</sup> de forêts) du sud du Cameroun et le nord du Gabon, les harmoniser à l'environnement forestier du Gabon, et vis-versa. Le choix de TRIDOM se justifie par le fait qu'il a été identifié comme l'une des zones prioritaires de conservation dans le Bassin du Congo (Kamdem Toham et al, 2001, 2003)

### **4. Problématique de Gestion**

L'application des exigences légales des accords de partenariat volontaires (APV) liées aux droits des communautés locales et les Peuples Autochtones (PACL) se heurte à des défis majeurs.

Ces derniers ont des difficultés à s'exprimer, à être représentés et à assumer leurs responsabilités convenablement dans les cadres habituels de gestion participatives. Les plus répandus exigent souvent des modes de décisions centralisés, et nécessitent la participation des représentants de leurs organisations relativement à l'article 6 et 7 de la convention 169 de l'OIT ratifiée par la RCA en 2010.

Ou morale qui dispose le pouvoir juridique, de l'autorité, et de compétence pour prendre des décisions en tant que représentant d'un groupe. Ces systèmes requièrent des compétences que ses populations ne possèdent pas toujours. De plus les vieux, les femmes les jeunes autochtones pauvres tributaires du forêt jouent un rôle essentiel dans la prise des décisions de conservation et d'aménagement forestier. Mais, ceux-ci sont souvent tenus à l'écart de la prise de décision dans leurs communautés ainsi que dans les instances de prise de décision. Pour apporter un changement dans la lutte contre la pauvreté et renforcer la conservation des Aires Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

Protégés d'Afrique Centrale, ainsi que leur périphéries (Dzanga –Sangha, Dja, Minkébé, Nki, Mboumba-Bek, Lobéké, Ivindo, Mwagna, etc) nécessite une nouvelle approche de gouvernance, qui nécessite la participation des communautés autochtones et locales..

## Cadre légal et institutionnel

Les activités liées à la forêt la faune sont régies par la loi 16/01 portant Code forestier en République Gabonaise. Ce texte a été promulgué le 31 décembre 2001, au terme de plusieurs années de réflexion. Un autre texte y relatifs présentant des enjeux de conservation et la valorisation de la biodiversité est la loi 003/2007, qui régit le fonctionnement des Parcs Nationaux. Ces deux textes font ressortir quelques grandes lignes, entre autres : la gestion durable et rationnelle de la ressource forestière, grâce à une généralisation effective des aménagements ; l'adéquation entre contraintes de conservation de la diversité biologique et la prise en compte des besoins des populations.

La loi portant Code forestier (016/01) à donné pour résultat, il y a quelques années une organisation innovante du domaine forestier qui se compose dorénavant du Domaine Forestier Permanent de l'Etat et du Domaine Forestier Rural (voir figure de l'organigramme jointe en annexe). La distinction entre « domaine privé » et « domaine public » n'est plus exprimée et toutes les forêts relèvent du domaine national (Chevalier et al, 2008). Les forêts du Domaine Forestier Permanent de l'Etat peuvent être affectées soit à la production, soit à la protection (forêts classées). Le titulaire du permis s'engage vis-à-vis de l'Etat à fournir un plan d'aménagement pendant la convention provisoire de 3 ans. L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan sont à la charge du titulaire du permis.

Les plans d'aménagement sont élaborés à partir d'une part, des inventaires flore et faune, qui consiste à valoriser et à conserver les écosystèmes forestier, en vue de leur exploitation rationnelle et durable (Article 18). Toutefois, le plan d'aménagement est variable tous les 5 ans (Article 26).

Sur la base de la législation forestière en vigueur (incluant la loi sur les parcs), le tableau ci-dessous regroupe les éléments qui définissent le plan d'aménagement au Gabon.

**Tableau 2** : critères de définition du concept d'aménagement

N°	Loi 0016 portant <b>code forestier</b> en République Gabonaise (Article 22)	Loi 003/2007 portant <b>Parcs Nationaux</b> en République Gabonaise (Article 21)
1	Limites et superficie (séries forestières)	Historique, situation et statut du parc
2	Essences végétales (par groupes)	Composantes physiques et biologiques
3	Fixation de la rotation	Eléments socioéconomiques

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

4	Diamètre Minimum d'Exploitabilité (DME)	Etat actuel du par cet sa gestion
5	Taux de reconstitution de chaque essence	Objectifs à court et moyen terme
6	Possibilité de coupes/an	Stratégies et mesures envisagées sur 5 ans
7	Limites Unité de Gestion	Indicateurs de mise en œuvre
8	Ordre de passage	Budget
9	Caractéristiques et localisation des routes et infrastructures	Contrôle
10	Programme d'intervention (inventaire, régénération naturelle)	

Il faut souligner, d'un côté comme dans l'autre, que les communautés ont un rôle fondamental à jouer, à travers leurs usages. Mais, l'espace vital qui leur est réservé reste à définir, dans le cadre du Domaine Forestier Rural. Le code forestier gabonais reconnaît ainsi la nécessité d'une forêt communautaire, qu'il définit comme une portion du domaine forestier rural, affectée à une communauté villageoise en vue de mener des activités ou d'entreprendre des processus dynamiques pour une gestion durable des ressources naturelles, à partir d'un plan de gestion simplifié (Article 156).

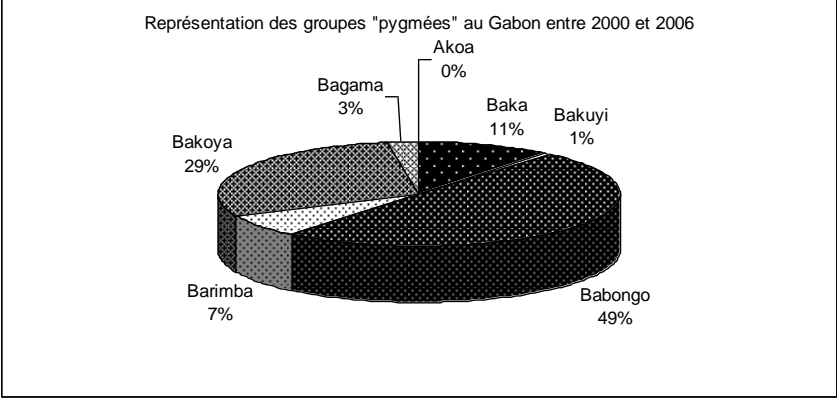
#### 4 Informations de base sur la population autochtone

L'usage du terme « pygmée » dans la présente proposition n'est en fait qu'un emprunt de l'usage fait dans la sous-région d'Afrique Centrale. Parmi la vingtaine de groupes dénombrés dans cette sous région, sept ont été dénombrés au Gabon (voir représentation de la figure cidessous). Ce sont notamment les Baka, localisés dans le nord-est du pays, entre Minvoul, Makokou et Belinga (Mayer, 1981, Mvé Mrbia, 2001) les Bakoya, à l'extrême nord-est (région de Mékambo), les Babongo, dans le sud-est du pays, entre Ikobé, Lastourville Franceville et Bongolo (Knight, 2003, Matsuura, 2006) Barimba, Kuyi et Akoa. D'après les premières études effectuées, les estimations obtenues les situent entre 7000 et 15000 « pygmées » (Lee et Hitchcock<sup>7</sup>, 2001). Mais, ces données ne peuvent pas être considérées précises « Les groupes pygmées du Gabon sont particulièrement mal connus et la littérature à leur endroit est assez rare, en dépit du fait que ce furent les premiers pygmées découverts par les européens au XIXème siècle » (Bahuchet, 1993b : 76). Sur la base des études qui ont démarré au Gabon vers les années 1980 (Mayer, 1987), l'ensemble de ces groupes dits « dispersés » représenteraient respectivement, 51% (Babongo), 30% (Bakoya ou Bakoé), 11% (Baka), 7% (Barimba), 1% (Kuyi). Ils sont dispersés du Nord au Nord-est (Baka, Bakoya), au Centre/sud (Babongo), sud-est (Kuyi), zone du littoral nord et sud-ouest (Akoa et Barimba)/(Schmidt-Soltau, 2005). Sur une population rurale gabonaise estimée à 1 million 250 mille habitants, il est estimé que 1% de la population est pygmée (Knight, 2003). La figure ci-dessous (Mvé Mebia, 2009) a été obtenue à partir des études réquises entre 2000 et 2005 au Gabon.

<sup>7</sup> Cités par Schmidt Solteau, K (2005) dans « Plan de Développement des Peuples Autochtones », Rapport final. PSFE.

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

**Figure :** Représentativité des groupes minoritaires « pygmées » au Gabon



**Localisation territoriale historique des Peuples Autochtones**

Carte 1 : localisation du groupe occidental des pygmées (Vallois, 1940)

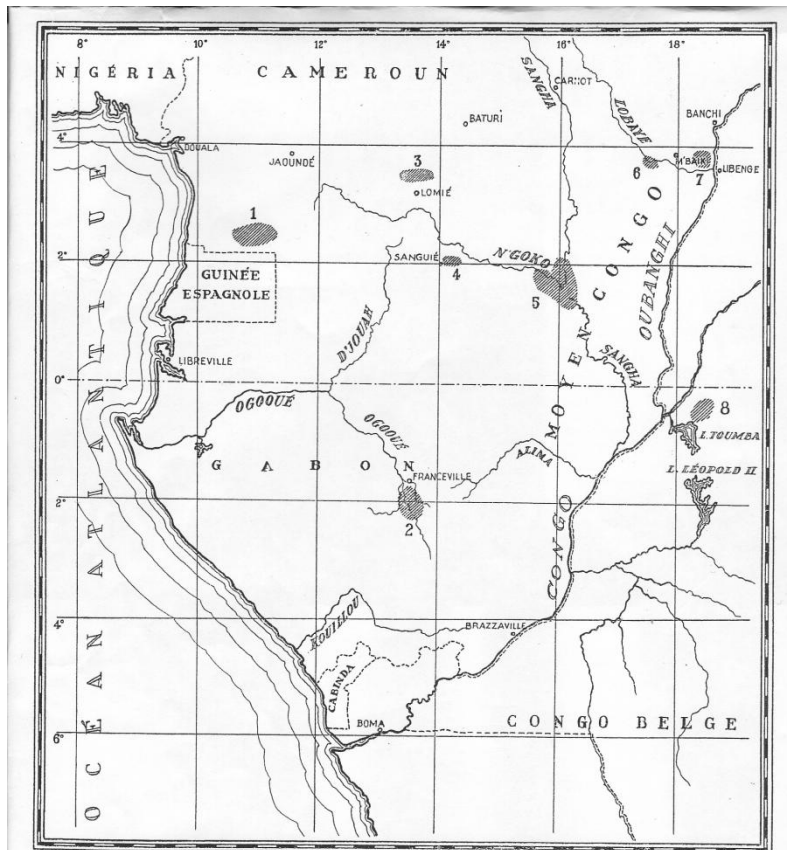


FIG. 1. — Carte des régions occupées par le groupe occidental des Pygmées, montrant, d'après VALLOIS (1940), la répartition des tribus étudiées : 1, Bagielli; 2, Ba-Bongo; 3, Ba-Binga de Mingourou et de Ngoak; 4, Ba-Binga de Sanguié; 5, Ba-Binga de la Sangha et du N'Goko; 6, Ba-Binga de la Lobaye; 7, Ba-Binga de M'Baiki; 8, Ba-Tua du lac Toumba.

**Tableau 3** : Les groupes pygmées du Gabon

PA	Province	Lieux	Voisin et relation	Démographie	Source
Akoa	Estuaire	Pointe-Denis	Myéné-Mpongwé, villages mélangés	5	PDPA, 2002
<b>Sous-total</b>	<b>Estuaire</b>			<b>5</b>	
Baka	Woleu-Ntem	Minvoul	Fang	364	WWF, 2001
		Minkébé	Fang, Bakota	3	Joaris, Bahuchet, 1994
Baka	Woleu-Ntem	Village de réinstallation, Été	Bakwélé, réinstallation après 2003	50	Knight, 2003
Baka	Woleu-Ntem	Ngutu	Bakota, village mélangé		Lahm, 2002

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

<b>Sous-total</b>	<b>Woleu-Ntem</b>			<b>417</b>	
Baka	Ogooué-Ivindo	Fleuve Ivindo, nord de Makokou	Bakota, Bakwélé	30	WWF, 2002
Baka	Ogooué-Ivindo	Makokou	Bakota, Bakwélé	80	WWF, 2002
Bakoya	Ogooué-Ivindo	Dép Zadié Mékambo	Bungom, Bakota, Mahongwé, Bakwélé	2068	PDPA, 2002
Baka	Ogooué-Ivindo	Bélinga	Bakota, Bakwélé	180	PDPA, 2002
Baka	Ogooué-Ivindo	Makokou	Bakola, Bakwélé	100	Knight, 2003
Babongo	Ogooué-Ivindo	Misangalani (PN Lopé)	Simba, Masango	28	Knight, 2003
<b>Sous-total</b>	<b>Ogooué-Ivindo</b>			<b>2486</b>	
Babongo	Haut-Ogooué	Akiéni	Téké, Obamba, village indépendant	500	Knight, 2003
Babongo	Haut-Ogooué	Okondja, Otala	Bawumbu	300	PDPA, 2002
Babongo	Haut-Ogooué	Mvengué	Bawumbu	325	PDPA, 2002
Babongo	Haut-Ogooué	Boumango (Concession SIAB)	Bawumbu, Bakaningi	150	Knight, 2003
<b>Sous-total</b>	<b>Haut-Ogooué</b>			<b>1275</b>	
Babongo	Ogooué-Lolo	Lastourville	Akélé, Banzébi	250	Knight, 2003
Bakouyi	Ogooué-Lolo	Lastourville	Akélé, Banzébi	50	Knight, 2003
Babongo	Ogooué-Lolo	Pana	Banzébi	150	Knight, 2003
Babongo	Ogooué-Lolo	Route Koulamoutou à Mimongo SE Lopé		80	PDPA, 2002
Babongo	Ogooué-Lolo	Mt Iboudji	Masango	85	Knight, 2003
<b>Sous-total</b>	<b>Ogooué-Lolo</b>			<b>615</b>	
Babongo	Moyen-Ogooué	Ikoyi (PN Lopé)	Mitsogho	?	Knight, 2003
Babongo	Moyen-	Lambaréné	Fang, Myéné,	?	Knight, 2003

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

	Ogooué		Galoa		
Babongo	Moyen-Ogooué	Njolé et Lac Tsibine		160	PDPA, 2002
<b>Sous-total</b>	<b>Moyen-Ogooué</b>			<b>160</b>	<b>PDPA, 2002</b>
Babongo	Ngounié	Etéké (PN Lopé)	Mitsogho, Masango, Simba	2	Knight, 2003
Babongo	Ngounié	Ikobé	Mitsogho	520	PDPA, 2002
Babongo	Ngounié	Mouila		80	PDPA, 2002
Babongo	Ngounié	Mimongo	Massango	480	PDPA, 2002
Babongo	Ngounié	Mbigou	Bandzébi et Masango	240	PDPA, 2002
Babongo	Ngounié	Lébamba	Bandzébi	100	Knight, 2003
<b>Sous-total</b>	<b>Ngounié</b>			<b>1422</b>	
Barimba	Nyanga	Ndendé	Bapunu, Bandzébi	160	PDPA, 2002
Barimba	Nyanga	Moabi	Bapunu	160	PDPA, 2002
Barimba	Nyanga	Mayumba, Mambi	Balumbu, Bapunu, Bavili	80	PDPA, 2002
Barimba	Nyanga	Loubomo et Panga	Balumbu, Bapunu	100	Knight, 2003
<b>Sous-toal</b>	<b>Nyanga</b>			<b>500</b>	
Barimba	Ogooué-Maritime	Bongo	Baloumbou, Bavarama, Bapunu, Eshira	160	PDPA, 2002
<b>Sous-total</b>	<b>Ogooué-Maritime</b>			<b>160</b>	
<b>Total</b>	<b>Gabon</b>			<b>7040</b>	

Source : Dr. Kai Schmidt -Soltau

### · Les Babongo

Les Babongo représentent le groupe «pygmées» du Gabon qui occupe le plus grand espace sur le territoire national. Ils étaient les premiers «pygmées» d'Afrique centrale mentionnés dans la littérature européenne, vers 1830, par Paul DuChaillu. Dans le Haut-Ogooué, province du Sud-ouest, on leur a attribué le nom Obongo; un groupe constitué de près de 1.000 individus adultes et enfants tous confondus.

Dans l'Ogooué-Lolo, au centre du pays, on peut les localiser dans les environs de Iboundji, Lastourville et sur la route reliant l'Ogooué-Lolo à la Ngounié. Dans ces régions, leur effectif dépasse le chiffre de 3000 individus. Dans la Ngounié, province qui s'étend du Centre au Sud du Gabon, ils sont concentrés vers Mimongo, Ikobey et vers Mbigou-Lébamba et où on peut les estimer à 3000 individus. Une autre partie de cette population se trouve dans la province de la Nyanga, vers le village Penyoundou, situé sur la route Ndendé-Tchibanga; là ils sont autour de 150 personnes y compris les enfants. C'est l'un des groupes pygmées du Gabon sur lequel il n'existe pas encore assez de recherches scientifiques en dehors de celles actuellement menées par Guy-Max Moussavou et Judith Knight. Du point de vue

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

sociolinguistique, les Babongo parlent une langue non encore classée par les linguistes. Toutefois, leur langue s'apparente aux langues bantu du groupe: Tsogho, pové, simba, etc. Ils ont conservé un mode de vie traditionnelle fondé sur la chasse, la collecte et la pêche comme activités principales, tout en associant les pratiques adoptées d'un mode de vie de leurs voisins. C'est cette adoption du mode de vie des Bantu qui explique l'existence des plantations et la présence du petit bétail dans les villages de certaines régions.

La pratique de la chasse se fait en utilisant la lance ou la sagaie, les pièges et les chiens pour ce qui est de la chasse en groupe restreint. En ce qui concerne leur vie quotidienne, elle se déroule sur deux sites: le village d'une part et le campement de l'autre. Dans leurs campements, les habitations sont des huttes construites de manière sphérique ou quadrangulaires, et faites à partir de matériaux végétaux: écorces d'arbres, paille, feuilles de marantacée, etc. à noter que ces campements ne sont utilisés que pendant les activités en forêt comme par exemple lors des initiations, pour la chasse ou et la pêche en groupe.

Traditionnellement, comme d'ailleurs chez tous les pygmées, le campement constitue l'unité sociale de base mais en même temps la structure sociale de référence.

Leur famille dans les villages et les campements consiste en un ensemble de sousfamilles avec plusieurs pères et plusieurs mères à leur tête à l'intérieur desquelles existe une hiérarchie avec une répartition des rôles bien précise. C'est comme ailleurs aussi le clan qui représente la structure élémentaire de base chez les Babongo.

Enfin, pour ce qui est des croyances et rites, les Babongo, à l'image des pygmées d'Afrique centrale, passent pour les plus grands ou forts *Ganga* (tradipraticiens ou guérisseurs) et ils ont en même temps la réputation d'être les maîtres du Bwiti, la principale religion traditionnelle du Gabon. Les deux rites traditionnels pratiqués à travers la danse s'appellent le « Modimo » et le « Moghissi ».

### ·Les Bakoya

Les Bakoya, localisés dans la province de l'Ogooué-Ivindo, se répartissent dans le département de la Zadié (Mékambo) entre les Cantons de Loué et Djoua, un démembrement administratif du département localisé dans le Nord-Est du Gabon. Ils constituent le

groupe des peuples autochtones le plus présent dans les villages des Bantu. Du point de vue occupation de l'espace, ils sont sur trois sites: l'axe Mékambo Mazingo au Nord-Est de la province ainsi que celui de Mékambo-Ekata au Sud-Est de la province. Une autre partie de leur population peut être située en allant vers

Makokou, se partageant le même espace avec les Baka. Ils sont les seuls qui ont affirmé avoir actuellement des maîtres parmi les voisins Bantu. Du point de vue sociolinguistique, les Bakoya parlent une langue qui s'apparente à la langue Bungom. Comme les autres C .A. ils ont réussi à sauvegarder un mode de vie traditionnelle fondé sur les activités principales de la chasse, la collecte et la pêche qu'ils ont pu de manière harmonieuse adapter à la vie moderne. De même, leur vie quotidienne, leur structure sociale de référence, leurs croyances et rites, sont identiques à ceux des autres CL du Gabon.

En somme, sur le plan démographique, les Bakoya constituent le groupe «pygmée» le moins dispersé dans la forêt et par conséquent le plus facile à dénombrer. Leur

effectif moyen est de 200 individus par village; occupant plus de 10 villages, leur nombre peut être estimé à plus de 2000 individus.

### **Les Baka**

A l'instar des Bakoya, les pygmées baka seraient partis de la Centrafrique en passant par le Cameroun pour aboutir à Minvoul (province du Woleu-Ntem). Les Baka du Gabon sont donc à situer au Nord du pays, dans la province du Woleu-Ntem et au Nord de l'Ogooué-Ivindo et plus précisément à Minvoul aux environs du massif forestier de Minkébé ainsi qu'à Makokou. Les études menées jusqu'à nos jours les dénombrent à 800 individus mais il y en a d'autres les chiffrant à 3000 individus. Du point de vue sociolinguistique, ils parlent une langue d'origine oubanguienne (actuelle RCA) tandis que le fang est la langue de communication avec leurs voisins. Les recherches réalisées sur ce groupe les présentent comme un peuple vivant dans des campements représentant leur unité sociale de base et étant très attaché à la vie en forêt où ils vivent dans des huttes. Les regroupements de familles font en sorte qu'aujourd'hui cette unité sociale se trouve regroupée autour de plusieurs noyaux parentaux avec, à l'intérieur du campement Baka le clan comme structure élémentaire tout comme chez les autres groupes africains.

A l'instar des groupes Babongo et Bakoya, leur vie économique est organisée autour des activités de collecte et de chasse. Le principal instrument de chasse chez les Baka semble être la sagaie. Mais ils utilisent également les chiens lorsqu'il s'agit de la chasse aux petits gibiers qui n'est pratiquée que par un ou deux hommes. A présent, les cas ne sont pas rares où on peut rencontrer des plantations des tubercules de manioc et/ou de bananes à proximité d'un campement Baka. Ils ont, comme on peut aussi le remarquer chez les autres groupes pygmées, adopté l'agriculture comme une activité de subsistance.

Comme les groupes Babongo et Bakoya, les Baka du Gabon ont également la réputation d'être les plus grands Ganga du Woleu-Ntem. Il s'ensuit que nombre de personnes partent régulièrement de Libreville en direction de Minvoul pour des soins médicaux ou pour de consultations s'inscrivant dans le cadre de la divination.

### **• Les Barimba**

Les Barimba se situent dans la Nyanga au Sud-Ouest du Gabon. La majorité d'entre eux est localisée vers Moabi mais on peut les rencontrer également vers Tchibanga. Leur population se situe entre 500 et 1.500 individus installés dans trois départements de la province de la Nyanga mais aussi dans les départements de Mougoutsi, Basse- Banio et dans la Douigny.

Historiquement, les Barimba, afin de pouvoir satisfaire leur besoin d'eau nécessaire au bain, la cuisine, la pêche, la lessive etc., avaient l'habitude d'installer leurs villages en zone montagneuse ou encore en zone plane, et notamment en savane, près des cours d'eau et entre des sources. Cependant, l'absence de récipients propres au transport de l'eau a favorisé un plus grand rapprochement de leurs villages vers les points d'eau et les rivières. Les récipients utilisés autrefois pouvaient être des feuilles de marantacée assemblées en petits paquets, ou des Calebasses, ou encore des pots en argile cuite. Il reste bien sûr que le lien à l'eau est resté essentiel chez les Barimba.

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

Contrairement à leurs voisins Punu, les formes architecturales chez les Barimba sont de deux types : d'une part l'architecture traditionnelle conçue exclusivement par des femmes se découvrent à travers la construction des cases obéissant à une disposition circulaire et, d'autre part, une architecture semi-traditionnelle fondée sur le style ancien de leurs voisins, se distinguent par leur construction en lignes droites. Une cour commune tient lieu d'espace de socialisation pour les deux formes de construction. Entre ces deux types de construction, la hutte en forme sphérique est encore très fréquente chez les Barimba étant donné qu'elle est très adaptée à leurs activités et à leur manière de vivre.

On peut toutefois remarquer un autre type d'installation des villages chez les Barimba qui consistent dans l'alignement des maisons au bord des routes. A l'intérieur de ces villages, il s'avère difficile de distinguer l'espace occupé par les Barimba de celui occupé par leurs voisins Bantu et, lorsqu'ils ne cohabitent pas, on ne peut pas non plus distinguer les villages des uns de ceux des autres comme c'est le cas dans les villages Mabala, Kéri, Murumba et Mandilu.

### **Les Bagama**

Les Bagama dont le nombre s'élèverait également à entre 200 et 1.500 individus, sont installés dans la Nyanga et l'Ogooué-Maritime, et plus précisément vers Mayumba et Gamba au Sud-Ouest du Gabon. Dû au fait qu'ils n'ont pas pu être rencontrés et les observations sur eux étant très rares, nous ne disposons que de très peu d'éléments relatifs à ce groupe et son mode de vie.

L'observation et les témoignages des voisins bantus révèlent que ces Pygmées Bagama restent encore aujourd'hui très attachés à la vie en forêt. La langue qu'ils parlent n'a pas encore été étudiée ni classifiée par les linguistes. Pour communiquer avec les Bapunu, Lumbu et Vili, ils se servent de leurs langues. On affirme aussi qu'ils seraient des spécialistes de la chasse au gros gibier comme l'éléphant.

### **·Les Akowa**

Des sources historiques révèlent la localisation du groupe Akowa pour la première fois dès 1861 par le Docteur Touchard dans la Revue Maritime Coloniale. On les avait localisés dans les provinces de l'Estuaire, de l'Ogooué Maritime et du Moyen-Ogooué. De nos jours, les Akowa sont effectivement difficiles à rencontrer du fait qu'ils ont intégrés les groupes de populations bantou et que d'autres vivent dans les régions forestières et marécageuses de l'Ogooué-Maritime.

On les estime à moins de 500 individus. Ils seraient présents à Libreville, confondus aux autres populations. Il y en aurait aussi dans la région de Kango à 100 Km de Libreville. Il existe ainsi peu d'éléments relatifs au mode de vie de ce groupe. Les informateurs bantou rapportent qu'ils auraient adopté la pêche comme activité principale de subsistance après avoir vécu longtemps sur la côte et en voisinage avec les pêcheurs. Et ceux parmi eux installés à Libreville n'auraient plus rien conservé de leur ancien mode de vie.

- Au **Cameroun**, les pygmées représentent 0,4%, par rapport à la population totale du pays (21, 7 millions d'habitants). Ils peuvent être divisés en trois sous-groupes, notamment : les **Bagyéli** (ou Bakola), qui sont estimés à environ 4000 personnes ; . Les **Mbororo** sont estimés à plus d'un million d'habitants. Ils font 12% de la population du pays. Ils vivent le long de la frontière du Nigéria, du Tchad et de la Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

RCA. Les Mbororo sont subdivisés en trois groupes : le « Wodaabe » (région nord), les « Jafun » (nord-ouest, ouest Adamawa et dans les régions de l'est) et les « Galegi », communément connus sous le nom de **Aku**, les **Baka** estimés à environ 40000 personnes, et les **Bedzang**, qui sont estimés à 3000 personnes (IWGIA, 2018).

**Tableau 4** : Les groupes pygmées du Cameroun (IWGIA, 2018)

N°	Groupe	Localisation	Région
1	Bagyéli (ou Bakola)	Sud Cameroun (Akom II, Bidindi, Kribi et Lolodorf)	Sud-ouest
2	Mbororo	Le long de la frontière avec le Nigéria, Tchad et RCA	Bande frontalière Nigéria, Tchad, RCA
3	Baka	Est, Sud et Sud(est)	Dja, Mboumba-Beck-Nki
4	Bedzang	Mbam, Campo'Man	Région Centrale (nord-ouest Mbam)

La création du parc national de Messok Dja, dans le nord-ouest du bassin du Congo, semble menacer la survie des peuples Baka et Bakwele qui y vivent depuis des générations. Et c'est illégal (Survival International, 2018).

Les Baka seraient chassés de leurs terres par peur des violences des rangers (écogardes) armés et exclus des forêts dont ils dépendent pour se nourrir et se soigner. « Ils n'ont pas donné leur accord pour le parc et, sans leur soutien, le parc échouera ».. .

Une conservation efficace nécessite t-elle forcément l'expulsion de la population locale ?

**OBJECTIF GLOBAL** : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable en améliorant les conditions de vie des communautés en facilitant la collaboration entre les détenteurs des savoirs traditionnels et scientifiques afin de développer des approches innovante à l'utilisation du changement climatique relatif aux respects des droits des Peuples Autochtones.

### **OBJECTIF SPECIFIQUES 1**

- 1- Améliorer l'appui à la conservation en encourageant et intégrant massivement les hommes et les femmes autochtones dans les activités de surveillance et de dénonciation de tous les actes de braconnage.

**RESULTAT 1.** La participation des Peuples autochtones à la gestion des forêts et des écosystèmes en générale s'est améliorée.

**INDICATEUR** : 1.1- 50% de la population autochtone cible comprene mieux la gestion des forêts en particulier en ce qui concerne leurs droits leur participation et leur devoir.

**INDICATEUR** 1.2- Un protocole d'accord entre les communautés autochtones et les APDS est datée et signé par 60% des populations engagées pour promouvoir la gestion participative forestière et des écosystèmes en générale.

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

**RESULTAT 2.** La cartographie des terroirs de chasse traditionnelle et de cueillette est faite pour préserver la survie des populations en subsistance est faite.

**INDICATEUR 2.1-** 50% des populations autochtones sont impliqués dans la cartographie.

**OBJECTIF SPECIFIQUE 2 :**

Promouvoir l'amélioration des conditions de vie des Peuples Autochtones à travers les activités génératrices de revenus (AGR) en encourageant leur engagement à l'atténuation du changement climatique et la gestion participative

**RESULTAT 1 :** La campagne d'identification et de sélection des bénéficiaires en crédit rotatif d'un micro-financement pour promouvoir les activités génératrices des revenus dans chaque communauté autochtone identifiée.

**INDICATEUR 1 :** 1-1 ; Communautés ciblées Au départ au moins cinq(5) femmes et cinq(5) hommes dans chaque communauté bénéficiaire des crédits rotatif et du micro-financement.

**INDICATEUR 1-2 :** 60% de la population autochtone de chaque communauté sur les 11 communautés de l'UCB (en RCA) et toutes les communautés autochtones (Gabon et Congo, Cameroun) bénéficient des formations et renforcement de capacités en micro gestion, en micro- crédit rotatif et au technique simple des petits commerces.

**RESULTAT 3 :** La liste des besoins en matériel et en équipement est faite.

**INDICATEUR :** Thème de référence(TDR).

**RESULTAT4 :** Des propositions pour pérenniser la rotation des crédits sont développés par les membres des communautés cibles

**INDICATEUR 4-1 :** Une campagne d'information sur la méthodologie de la rotation des crédits est faite dans les communautés cibles.

**INDICATEUR 4-2 :** Les propositions de méthodologie de recensement sont adoptées lors d'un atelier.

**RESULTAT 5 :** La participation des peuples autochtones à la gestion des forêts et la biodiversité en générale s'est améliorée.

**INDICATEUR 5-1 :** La cartographie des zones d'activité communautaire et des conflits est faites participative ment par les membres des communautés autochtones, les communautés locales et les responsables du projet ainsi que les APDS.

**OBJECTIF SPECIFIQUE 3**

Promouvoir la valorisation de la culture et tradition des peuples autochtones par l'appui organisationnel des groupes de danses traditionnelles et tradit moderne.

**RESULTAT 1 :** Tous les groupes des danses tradimoderne et traditionnelle de toutes les communautés cibles sont informés sur la tenue d'une rencontre sous forme de concert qui permettant la sélection des meilleurs danseurs et chanteurs pour la formulation d'un meilleur groupe de danse traditionnelle et un groupe de danse tradimoderne.

**INDICATEUR 1-1 :** 100 personnes représentants des différents groupes de danse traditionnelle et tradimoderne sont réunis pour le concert de sélection des meilleurs chanteurs et danseurs.

**INDICATEUR 1-2 :** Un groupe de danse tradimoderne et traditionnelle sont retenus, sensibiliser et former.

**RESULTAT 2** : Des appuis en matériels et équipements sont remis officiellement aux bénéficiaires.

**OBJECTIF SPECIFIQUE 4**

Faciliter la participation des peuples autochtones aux décisions touchant à l'accès et à la gestion durable et la conservation des terres, des forêts et des ressources naturelles au niveau local, national et international.

**RESULTAT 1** : Participer à la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes foncier, forestier et de gestion des ressources naturelles.

**INDICATEUR.4** : Le projet appuie la participation des peuples autochtones aux ateliers de prise des décisions touchants leurs intérêts.

**OBJECTIF SPECIFIQUE 5** :

Développer l'apiculture dans les communautés de l'UCB afin de lutter contre l'abatage des arbres par les peuples autochtones.

**RESULTAT** : Les conditions de vie des peuples autochtones sont améliorées à travers le développement de l'apiculture et le miel contribue à la subsistance au niveau communautaire.

**INDICATEUR 5-1** : Au moins 100 ruches sont fabriquées dans chaque communauté des peuples autochtones.

**INDICATEUR 5-2** : Au moins cinq Formations de renforcement de capacité sur les itinéraires de l'apiculture la conservation du miel et la fabrication des ruches

## **Lignes Stratégiques de l'UICN**

- Renforcement de capacités pour la gestion des Aires Protégées
- Suivi des impacts des changements climatiques sur les populations indigènes et les Communautés Locales par rapport aux services des écosystèmes et les ressources dans les Aires Protégées
- Implication des Communautés (gouvernance, droits, équité, subsistance, patrimoine culturel immatériel, connaissances écologiques traditionnelles) dans les Aires Protégées, en incluant les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Valeurs culturelles et spirituelles associées avec la conservation de la biodiversité
- Équité par rapport à la distribution des coûts et bénéfices issus de la conservation
- Typologie de Gouvernances, matériels de formation et Directives, incluant les nouvelles typologies pour la Gouvernance des Aires Protégées
- Droits Humains et civils en rapport avec les Aires Protégées et les zones frontalières
- Conflits Hommes-Nature
- Aires de Conservation des Communautés Autochtones et Locales (ACCAL)
- Nouvelles formes des Aires Protégées liées aux actions de réduction et adaptation, en réponse aux changements climatiques
- Bénéfices immatériels des Aires Protégées
- Cartographie participative et Evaluation, incluant l'Evaluation de la Gouvernance participative et la planification spatiale participative et cartographie

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

- Promotion et Adaptation des principes et outils des Nations Unies (Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones), etc.
- Promouvoir l'entente et l'application des articles 8J et 10C de la CDB / PTAP, Elément 2 et Directives de la CDB Addis-Abeba et Principes de l'utilisation durable des Aires Protégées au Gabon.
- Evaluations sociales dans le gestion effective des Aires Protégées
- Gestion Durable/Bénéfices matériels des Aires Protégées

## **C. Conformité du Programme et de la Politique**

### **1. Gestion intégrée de l'écosystème transfrontalier TRIDOM et Tri-national Sangha (TNS)**

Le présent projet rentre dans le cadre du Programme « Développement Intégré en Milieu autochtone » dans l'espace TRIDOM (Initiative Tri nationale Dja Odzala Minkebe). Il cible la région frontalière du Sud-Cameroun et Nord-Gabon où plusieurs communautés autochtones (Baka, Koya) et locales dépendent encore des ressources forestières.

La nécessité d'entreprendre cette consultation s'impose, car dans la région indiquée, vivent plusieurs groupes ethniques, dont les cultures vis-à-vis de leur environnement demeurent mal connues et malheureusement mal exploitées par les décideurs et autres porteurs de projets écologiques.

Notre préoccupation majeure, dans cette phase de consultation, n'est pas de revenir sur les grandes lignes abondamment développées, par voie consultative sur les questions liées au droit de l'homme (Unicef, OIT, 2008), mais développer une approche qui vise à évaluer l'état d'une culture de forêt, entretenue par les dépositaires des connaissances liées à la forêt. N'a-t-on pas coutume d'entendre aujourd'hui que « les Baka sont coupés de leurs croyances d'origine, bien que certains rites et traditions demeurent ».

De Djoum à Lomié, en passant par Yen et Abong-Mbang (Cameroun) ; et de Minvoul à Mékambo en passant par Makokou-Bélinga (Gabon) la présence des populations dites « pygmées » est considérable dans cette partie de la TRIDOM. Au sein de cette vaste zone, plusieurs ONG sur les questions autochtones sont nées. Il convient donc d'appréhender les activités menées par chaque organisation autochtones par rapport au vaste programme sectoriel « Forêt Environnement »

Une partie de notre terrain sera consacrée aux visites de quelques sites d'exploitation des ressources naturelles, pour évaluer l'état de l'exploitation forestière, le cas de TTIB (compagnie forestière à la périphérie ouest du Parc National de Minkebe au Gabon.

Une autre partie des activités sera consacrée aux 'monitorings' écologiques des 30 pour cent de la superficie forestière concédée à l'ensemble des CFAD du Gabon

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

## Complémentarité des données satellites (AGEOS) et terrestres

Avec la mise en place d'une « Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales », désignée AGEOS, dont la mission essentielle est le suivi de l'Environnement (L'Union du Lundi 27 février 2012) et (source internet : [http://www.gaboneco.com/show\\_article.php?IDActu=17177](http://www.gaboneco.com/show_article.php?IDActu=17177)), une étude comparative des résultats sera faite avec les données collectées par les communautés autochtones.

## 2. Ressources humaines de la consultation

Les consultations seront effectuées par un anthropologue (voir CV) qui travaille sur la problématique des populations autochtones et la préservation de la biodiversité depuis l'année 2000. L'exercice consultatif sera conduit par Emmanuel Mvé Mebia (Anthropologue, Consultant IPACC, Expert TILCEPA-UICN), en collaboration avec les Communautés Autochtones et Locales du Gabon (CAL). En sa qualité d'anthropologue, Emmanuel Mvé Mebia a réussi à jouer le rôle de facilitateur à la mise en place de l'association EDZENGUI des Baka de Minvoul (Nord-Gabon). Sur cette base, beaucoup reste à faire, en vue de concilier les principes de conservation aux intérêts des peuples autochtones, et leur implication effective dans la conservation de la zone frontalière Cameroun-Gabon-Congo. Son sujet de Thèse doctorale repose sur les Baka de la forêt de Minkebe au Gabon.

L'assistant technique pour cette consultation, Alain Ndong Azombo (Animateur Technique et Culturel) issu de la communauté Baka du Gabon milite pour la valorisation de la culture autochtone. A son actif, il a donné plusieurs orientations, en vue du bon fonctionnement de l'association EDZENGUI. Il est aussi partenaire de DDL, Laboratoire Dynamique Du Langage de Lyon (France). En 2004, il participa à l'opération de « Prélèvement Génétique » par le CNRS, parmi les groupes « pygmées » de l'ouest de l'Afrique centrale.

## 3. Collaborateurs identifiés

Plusieurs membres d'ONG autochtones ont été identifiés dans l'espace TRIDOM. Outre les membres de l'Association Culture Nature Edzengui (qui se sont déjà prononcés), les membres de MINAPYGA (Minorité Nationale des Autochtones Pygmées du Gabon), l'Association pour le Développement de la Culture des Peuples Pygmées du Gabon (ADCPPG), l'Union des Communautés Baka de la République Centrafricaine (UCB) se sont déjà prononcées en vue de faire aboutir leurs doléances.

Au Cameroun, d'autres ONG comme le Centre pour l'Education la Formation et l'Appui aux Initiatives de Développement (CEFAID) et le Centre d'Actions pour le Développement Durable des Autochtones Pygmées (CADDAP) au Cameroun, ont répondu favorablement à l'exécution de ce programme.

### Tableau 5 : ONG autochtones et locales contactés dans la zone du programme

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

ONG/Association	Membre (s)	Fonction	Email/Tél
CEFAID	Amougou Victor	Responsable	<a href="mailto:cefaid@yahoo.fr">cefaid@yahoo.fr</a> ou +237 929 02 12
ACN Edzengui	Nzé Andou Hélène	Représentante Femmes Autochtones Afrique Centrale	<a href="mailto:mvemebia@yahoo.fr">mvemebia@yahoo.fr</a> ou +24104275244
CADDAP	Ayé Mondo	Technicienne de conservation	<a href="mailto:ayemondo@yahoo.fr">ayemondo@yahoo.fr</a>
MINAPYGA	Odambo Adone Léonard Fabrice	Représentant adjoint IPACC (Afrique centrale)	<a href="mailto:odambol@yahoo.fr">odambol@yahoo.fr</a> Tél : 07892590
UNIPROBA <sup>8</sup>	Babandzé Vital	Représentant Général IPACC (Afrique Centrale)	<a href="mailto:gibambanze@yahoo.fr">gibambanze@yahoo.fr</a>
<b>Associations et ONG Associées</b>			
ONG Elik-Minkebe	Meye me Ndong Mathurin	Président	<a href="mailto:Meye1mathurin@yahoo.fr">Meye1mathurin@yahoo.fr</a>
ANCE	Moundunga Stéphane	Président	<a href="mailto:anceculture@yahoo.fr">anceculture@yahoo.fr</a>
HYEN	Nzeh Nna Emmanuel	Président	<a href="mailto:nzehnae@yahoo.fr">nzehnae@yahoo.fr</a>
APCAN	Ibinga Mboumba Guy Roger	Président	<a href="mailto:apcan@yahoo.fr">apcan@yahoo.fr</a>
PRECED	Moundjiégou Théodore	Président	05200000 05825888
UCB (RCA)	Jean Gaston DOBO	Président	+236 75029668 <a href="mailto:jeangastondobo@gmail.com">jeangastondobo@gmail.com</a>
ADCPPG	Denis MASSANDE	Président	<a href="mailto:denismassande@yahoo.fr">denismassande@yahoo.fr</a>
UICN-CEESP Gabon	Emmanuel MVE MEBIA	Expert CEESP	<a href="mailto:mvemebia@yahoo.fr">mvemebia@yahoo.fr</a>
PNUD (Gabon)	Enregistrement du Projet	Programme des Nations Unies pour le Développement au Gabon Maison des Nations Unies	Près du Pont de Gué-Gué BP 2183 Libreville Tel: + 241 01 73 88 87 /90 Fax: 241 01 73 88 91 Email: <a href="mailto:registry.ga@undp.org">registry.ga@undp.org</a>
Brainforest	Marc Ona	Président	07294140
ANPN	Lee WHITE	Directeur Exécutif	<a href="mailto:leewhite@gmail.com">leewhite@gmail.com</a> Tél : +241 07840063
IUCN	Jenny SPRINGER	Director for IUCN's	<a href="mailto:jenny.springer@iucn.org">jenny.springer@iucn.org</a>

<sup>8</sup> Pour information.

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

		Global Program on Gouvernance and Rights (GPGR)	
--	--	--	--

■ Au niveau régional et international, sont également prévues dans ce programme des exercices consultatifs, individuels ou collectifs.

## 4 Source de Financement prévue

### 1. Le Demandeur (Identité)

Nom légal complet	Union Internationale de Conservation de la Nature
Acronyme	UICN CEESP
Acronyme régionale	UICN PACO
Statut	ONG internationale reconnue au Gabon, au Cameroun, en RCA et en Rép. Congo
N° d'immatriculation TVA	
Adresse officielle	
Adresse Postale	BP 9144 libreville, Gabon
Personnes à contacter	Hélène NZE ANDOU, Léonard Fabrice ODAMBO ADONE, Jean Gaston DOBO, Denis MASSANDE, Emmanuel MVE MEBIA
Email Point Focal/Tél	Email : <a href="mailto:mvemebia@yahoo.fr">mvemebia@yahoo.fr</a> Tél : +241 02481964

### 2. Coordonnées Bancaires

Dans le cadre du présent programme, la Banque doit être située dans le pays de résidence du membre de l'UICN CEESP, membre du Groupe de Travail sur les population autochtones, identifié par la Présidence de la Commission CEESP.

Titulaire du compte	WWF-CARPO
N° de compte	0 – 300063-004
Code bancaire	
Code SWIFT	
Nom de la banque	City Bank NA Gabon
Adresse de la Banque	BP 3940 Libreville, Gabon
Nom du Signataire	
Qualité du Signataire	Représentant Régional UICN-CEESP Afrique de l'Ouest et Centrale

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

## 5. Activités types (Mise en œuvre).

- 1) Assistance Technique
- 2) Développement ou modification des politiques appropriées
- 3) Développement des ressources humaines
- 4) Mécanismes de résolution des conflits
- 5) Développement de partenariats (secteur public/communautés/secteur privé)
- 6) Conférence et séminaires
- 7) Recherches écologiques, socioéconomiques
- 8) Monitoring écologique
- 9) Organisation des Forums
- 10) Participation aux colloques et séminaires
- 11) Formalisation des connaissances traditionnelles autochtones

<b>Objectif stratégique</b> : zone multifocale (présence des PA <sup>9</sup> , zone frontalière, exploitation forestière, orpaillage, zone de conservation, Bassins versants, projet Bélinga, chasse traditionnelle et commerciale, pratiques médicinales, ...)		Lien avec les objectifs stratégiques de l'UICN sur le renforcement des capacités : la société civile présente dans la zone TRIDOM et TNS se connaît à peine, et le peu d'initiatives en vue de favoriser leurs rencontres sont presque inexistantes. Ce constat est aussi valable sur toute l'étendue du territoire gabonais.		
<b>Domaine de priorité (1)</b> : Renforcement des capacités (ONG/communautés autochtones et locales)		Gestion intégrée de l'écosystème de la TRIDOM		
Activités	Résultats	Partenaire	Logique de l'activité	Lien avec l'objectif stratégique PNUD/FEM
Organisation société civile autochtone	Bonne cohésion au niveau national et régional	UICN	Développement des partenariats (Secteur public/Communautés/secteur privé)	OP 12
Monitoring écologiques (évaluation exploitation bois)	Rôle des Eco gardés et Guides écologiques communautaires - contrôle des	FEM	Respect à l'endroit des communautés autochtones (pouvant se matérialiser par des conventions de charte de partenariat)	OP 3, OP 12 OP 13

<sup>9</sup> Peuples Autochtones (PA)

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

	Bassins fluviaux			
Formalisation des savoirs traditionnels	Promulgation officielle d'un texte juridique	PNUD/FEM	Prise en compte des savoirs traditionnels dans l'élaboration des textes juridiques	OP 12
Assistance Technique	Séminaire de formation et recyclage	UICN	Appels des compétences multisectorielles	OP 12
Développement des ressources humaines	Formation continue	UICN	Appui aux capacités existantes	OP 12
Tourisme écologique en milieu autochtone	Formation des Guides écologiques	FEM	Implication des communautés autochtones et locales dans la conservation et la promotion de leurs ressources naturelles	OP 12
Rencontres culturelles	Organisation des journées culturelles et d'information	FEM	Etablissement de la cohésion au sein de la société civile au niveau du Gabon et de la sous région	OP 12
Cartographie participative	Résolution des conflits	PNUD	Résolution des conflits entre PA et/ou communautés locales à propos de l'exploitation minière et ou forestière	OP 12
Suivi de la REDD	Rapports mensuels et annuels	UICN	Adaptation des communautés autochtones au changement climatique	OP 7
<b>Conférences et Séminaires Nationaux</b>				
Colloques nationaux	Rapports des colloques	UICN	Renforcements des capacités à grande échelle	OP 12
Colloques internationaux	Rapports de colloques	UICN	Renforcement des capacités à l'échelle internationale	OP 12
<u>Domaine de priorité (2) :</u> Renforcement institutionnel et réforme des politiques et	Gestion intégrée de l'écosystème de la TRIDOM (et écosystèmes)	Gestion intégrée de l'écosystème occupé par les populations autochtones du Gabon et de la TRIDOM		

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

réglementation				
Activités	Résultats	Partenaire	Logique de l'activité	Lien avec l'objectif stratégique PNUD/FE M
Atelier National sur la Bonne Gouvernance	Formulation des recommandations en vue de leur adoption	PNUD	Le thème sera : « Domaine Forestier Permanent de l'Etat et Domaine Forestier Rural : vers l'équité » compatible avec l'objectif stratégique PO 12	OP 12
Finalisation du cadre réglementaire de l'aménagement forestier	Harmonisation des stratégies	PNUD	Le but visé est la reconnaissance des droits des peuples autochtones	OP 12
Conférence CEFHAC <sup>10</sup>	Rapport des communautés dans le contexte de changement climatique	PNUD	Lien de partenariat parmi la société civile	OP 12
Organisation de la 3 <sup>ème</sup> ou 4 <sup>ème</sup> édition FIPAC <sup>11</sup>	Bilan à mis parcours de la gestion forestière en Afrique Centrale	PNUD	Cette rencontre permet d'interpeller l'ensemble de la classe politique ainsi que les institutions nationales et internationales	OP 12

## 6. Avantage du programme

- a) La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité est assurée, de manière à ce que le partage des revenus issu des ressources naturelles soit équitable.
- b) la réduction des émissions de gaz à effet de serre est significative
- c) la conservation et l'utilisation durable des Bassins fluviaux de la TRIDOM est garantie.
- d) la prévention (à l'échelle internationale) en cas de nécessité de la pollution ou autre problème dans et en périphérie de la zone TRIDOM

<sup>10</sup> Conférence sur les Forêts Humides d' Afrique Centrale

<sup>11</sup> Forum International des Peuples Autochtones d' Afrique Centrale.

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

e)

En outre, le programme va se déployer dans un environnement politique serein, qui veut rassurer la population gabonaise de « l'avenir en confiance » (voir site web : <http://www.gabondurable.com>), un programme qui est un défi à relever, comparativement au précédent, orienté vers les « Actes ».

## 7. Bénéficiaires du programme

- communautés autochtones (tous les groupes autochtones du Gabon y sont impliqués) et locales
- Organismes de conservation de la biodiversité
- Motivation de la communauté scientifique nationale et internationale
- Les institutions de Droit de l'Homme internationales

## 8. Avantage du Programme

Plusieurs organisations non gouvernementales sont accréditées à la Conférence des Parties (COP) et l'Organisation des Nations Unies de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres (ONULCDD), à l'instar de l'Association Culture Nature Edzengui (ACNE) et MINAPYGA.

L'Association des Autochtones de Centrafrique a été agréé par Décision **N \_229 de Avril 2018MATDDL/DIRCAB/DGAT/DAPCA/SASE.**

Elle travaillera pratiquement pour mobiliser l'engagement de ses communautés en commun accord avec l'administration des APDS, dans l'orientation et le développement des perspectives de la lutte contre la pauvreté et favoriser une gestion participative de la diversité biologique et renforcer la cohésion sociale au sein de la Société.

## 9. Risques liés au projet

Le seul grand risque à éviter, c'est le manque de collaboration de certaines élites mal informées des avantages du programme opérationnel (PO 12).

## 10. Les attentes du programmes (Résultats)

La mise en œuvre des priorités stratégiques dans les domaines focaux est souhaitée, notamment à travers les approches intégrées ;

- Renforcements des capacités opérationnelles au Gabon, Cameroun, Congo Rep, RCA
- Contribution à l'examen pratique universel
- Localisation des superficies forestières déboisées et dégradées
- Localisation des sites en voie de déboisement

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

- Confrontation des données d'études d'observations spatiales (AGEOS, FORENET...) aux données de 'monitorings' terrestres
- Suivi des résultats FSC dans les CFAD et UFA (Rapports trimestriels, semestriels et annuels)

## 11.. Proposition de Projet de Budget (à compléter avec l'ensemble des Parties prenantes)

### Budget

(voir fichier Excel en Annexe)

## 12. Lignes Budgétaires Prévisionnelles du projet

N°	Rubrique	Montant (\$ US)	Objectif 1 : Ecologique et Economique (FEM)	Objectif 2 : Résolution des conflits (PNUD)	Cofinancement (UICN et UNESCO)	Note
1	Renforcement des capacités autochtones (Formation, séminaires et colloques)	600000		600000		
2	Conservation et Promotion de la Biodiversité (valorisation aires protégées)	300000	300000			
3	Recherche écologiques et monitorings	300000	300000			
4	Renforcement institutionnel	300000		300000		
5	Prestations des Tiers	160000			160000	Les aspects techniques liés à la culture et à

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

						l'environnement nécessitent l'intervention et la participation de l'UNESCO
6	Coûts opérationnels directs (communications, location bureaux, charges de bureaux, etc)	6600000	600000			
7	Equipement (mobilier de bureaux)	60000		60000		
8	Voyages internationaux et Logistique	540000		540000		
9	Investissements (Construction de 3 centres d'interprétation des données écologiques et climatologiques)	180000	180000			Nous avons également introduit l'aspect lié à la REDD avec la complémentarité des savoirs traditionnels et les nouvelles technologies
	Total Budget FEM		1380000		160000	
	Total Budget PNUD			1500000		
	Budget Cumulé (FEM/PNUD)	3020000				

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

--	--	--	--	--	--	--

Montant (en lettres) : \$ 3 millions 20 mille US

### 13. Planification du Travail

	Désignation	Année 2019			Année 2020				Année 2021				Année 2022-2023		
		T 1	T 2	T 3	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3
Activités	<b>Consultations/Elaboration des TDR-PA</b>														
	Renforcement de capacités ONG PA Rép. Congo														
	Renforcement de capacités ONG PA Gabon														
	Renforcement de capacités ONG PA RCA														
	Renforcement de capacités ONG PA Cameroun														
	Rapport Général de consultation														
	Suivi Ecologique Zones forestières/"REDD" avec les PA (RCA)														
	Suivi Ecologique Zones forestières/"REDD" avec les PA (Gabon)														
	Organisation de la journée internationale des PA à Libreville (Table ronde sur un thème à proposer)														
	Atelier restreint Edzengui-CADDAP-MINAPYGA à Minvoul (Réflexion sur la 3 <sup>ème</sup> édition du FIPAC)														
	Recherches et suivi														

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

	écologiques - Tiers parties (volet ouvert)															

**Notes** : Le budget détaillé, par volet, sera fourni ultérieurement.

### Termes de référence

Ce projet de consultation est soumis par la composante CEESP– UICN Gabon par l’intermédiaire de l’anthropologue Emmanuel Mvé Mebia, qui travaille depuis une dizaine d’années sur la problématique des Peuples Autochtones et Communautés Locales du Gabon. Avec l’avènement de la création de parcs nationaux au Gabon (2002) et l’évolution parallèle de l’exploitation forestière dans les blocs forestiers du pays, le présent projet vise une approche participative par l’implication effective des populations autochtones dans les projets de développement endogène..

A travers le présent projet, une consultation préalable de 6 mois (janvier 2019 – juillet 2019) est prévue dans la sous-région, la préoccupation énoncée dorénavant était, comment développer les stratégies de partenariat entre communautés autochtones du Gabon, Cameroun, Congo Rép, RCA, RDC ? Par le présent appel à motivation, l’occasion consiste à relever le défi, celui, non seulement de contribuer au renforcement des capacités des PA, mais aussi d’établir des partenariats avec les institutions en place.

Pour faire aboutir ce programme, il est nécessaire de redynamiser le réseau d’ONG et associations autochtones et locales présentes au Gabon et dans la sous région d’Afrique centrale.

Le point focal CEESP, à partir du Gabon sera tenu d’informer le réseau “SLM” en cas de nécessité. 4 assistants techniques de consultation vont être enrôlés chez les Baka (1), Bakoya (2) et Babongo (3) et chez les Barimba (4). Pour la coordination locale du projet.

Le Taux de consultation annuel sera de 6 sur 12,. Cette activité devra impliquer les experts autochtones de la sous-région et d’ailleurs de vivre les réalités et les problèmes existants.

**Important** : Afin de s’impliquer pleinement dans ce projet, une décision formelle est nécessaire entre **Emmanuel Mvé Mebia**, en même temps, Chef de Service de l’Ecotourisme au Gabon, anthropologue et membre CEESP-UICN, dans le but de concilier le Programme Ecotourisme au  
**« Programme d’Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d’abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale »** élaboré dans le cadre du mandat CEESP

### Le système de Gestion : par qui ? et Comment ?

Programme d’Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d’abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

La gestion des ressources financières mises à la disposition de TILCEPA UICN (Gabon) devra servir aux activités du programme en Afrique Centrale (Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée-équatoriale, République Centrafricaine, Congo RDC).

Afin de mener à bien ce programme, la coordination sera assurée entre le bureau national TILCEPA-IUCN Gabon, le Président de TILCEPA-IUCN-CEESP et les partenaires financiers du programme.

Les rapports financiers et Techniques devront être fournis mensuellement, trimestriellement et annuellement, pour ainsi rendre compte de l'avancement des activités.

Le bureau national sera composé de ;

- Coordinateur National (1)
- Directeur Administratif, chargé du personnel (2)
- Directeur Comptable (3)
- Comptable Adjoint (3)
- Chargé de la Communication (4)
- Une Secrétaire de Direction (5)
- Une Réceptionniste (6)

Les autres personnes faisant partie de la structure sont ; Gardien pour la sécurité des biens matériels pour le fonctionnement (7), Ménagère (8).

• Chaque décaissement effectué sur le compte bancaire doit avoir deux ou trois signatures (comptable, Coordonnateur National et Missionnaire), accompagné d'un ordre de mission (Traval Warrent). Au terme de la mission, le missionnaire doit présenter un Rapport justificatif de sa mission.

## Références Bibliographiques

AKWA NEKA, Géorges et al, 2003 : *Rapport synthétique d'études socioéconomique de la zone transfrontalière Dja-Minkebe-Odzala*, WWF, Gabon, 64 p.

BILLARD, Alain, HECKELSWEILER, Philippe, BLANGY, Sylvie, 2000, *Etude de faisabilité de valorisation des aires protégées au Gabon*. Rapport de faisabilité (Volume 1). Maître d'ouvrage : Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Mise en œuvre par Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, du Reboisement, , chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

BORRINI-FEYERABEND, Grazia et al (with input from Marco Bassi, Peter Bille Larsen et al), 2004: *Indigenous and local communities and protected areas – Towards Equity and Enhanced Conservation*, IUCN, 112 p.

Banque Mondiale, 2003 : *La nouvelle « politique forestière » de la Banque mondiale : Guide à l'intention des ONG* ; 10 p.

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

CEMAC, 2014, Elaboration de la Politique Communautaire à l'Horizon 2025 et du Schéma d'Aménagement du Territoire en zone CEMAC – Rapport Intermédiaire, août 2014, BRL-FIT, 436 p.

CNRS, 2009, Génétique des populations : 50000 ans d'histoire génétique des pygmées, in *Le journal du CNRS*, n° 233, juin 2009.

CRAWHALL, Nigel, KNIGHT, Judy 2005: *Indigenous Peoples and National Parks in Gabon. Report of the IPACC mission in Gabon 2005*, 44 p.

Dewachter, Pauwel, 1997, "Naissance d'une aire protégée", in *Canopée* n° 10, pp 8-10.

Direction Générale des Mines et de la Géologie et la Direction de la Géologie et de la Recherche Minière, 2002, *Les Ressources minières de la zone de Minkebe*. Archives du Ministère des Mines, de l'Energie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques, Libreville, Gabon.

FCPF, 2011, *Global Dialogue of Indigenous Peoples on the Forest Carbon Partnership Facility*, Gaigirgurdub, Gama Yala, Panama – 27th to 29th september.

International Design Exhibition Events, 2010, "Le Salon de l'Economie et Développement Durable : l'Avenir en confiance". Accessible, mars-avril 2010, à : <http://www.gabondurable.com>

IPACC, 2007, *Plan d'Action Stratégique IPACC sur les Peuples Autochtones, les Ressources Naturelles et l'Environnement*, CTA, Cap.

Kamdem Toham et al, 2001, *Biological priorities for conservation in the Guinean-Congolian forest and freshwater region*, march 30 – April 2000, Libreville, Gabon. WWF-US/CARPO, Washington DC., posted in the following web site: <http://www.worldwildlife.org/ecoregions/>

Kamdem Toham et al, 2003, Forest Conservation in the Congo Basin. *Science*, 299:346.

KNIGHT, Judy, 2003, *Relocated to the Roadside : Preliminary observations on the Forest Peoples of Gabon – African Monographs – suppl. 28th – september*, UK-Tokyo

LEBAS, Landry 2008 : Etude de l'importance de l'ivindo pour les populations locales afin d'évaluer les impacts potentiels du Projet Bélinga sur le milieu naturel et humain et pour proposer aux parties prenantes des recommandations pour la gestion et le suivi du projet (Rapport Brainforest), 29 p.

LEWIS, Jérôme, FREEMAN Luke, BRONREILL Sophie 2008 : *Le consentement libre, informé et préalable et la gestion forestière durable dans le Bassin du Congo* (une étude faisabilité dans la mise en œuvre des principes 2 et 3 du FSC dans le Bassin du Congo menée en République Démocratique du Congo, en République du Congo et au Gabon ; Anthroscap, 69p.

Loi n° 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement, in *Hebdo Informations*, Journal Hebdomadaire d'Information et d'Annonces Légales n° 201 du 15 septembre 1998.

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

Loi n° 16/2001 portant Code Forestier en République Gabonaise, 2001, Ministère des Eaux et Forêts, 2001.

Loi n° 003/2007 relative aux parcs nationaux, Présidence de la République, 2007.

MAYERr, Raymond. 1987, Langue des groupes pygmées du Gabon : Un Etat des lieux in *Pholia*- Volume 2 – Laboratoire de phonétique et Linguistique africaine. CRS. Université Lumière Lyon 2.

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, de la Protection de la Nature, de la Prévention et de la Gestion des Calamités Naturelles, 2008, Séminaire National sur le Développement Durable, Libreville, 23-24 juillet.

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales, 2004, *Forêts Communautaires : équité, utilité, pérennité*, IUCN.

MVE MEBIA, Emmanuel, 2001, Habitat Baka et organisation socioéconomique dans la périphérie nord et nord-ouest de la réserve de Minkebe (Gabon) – Mémoire de DESS Tourisme culturel WWF/Département d'Anthropologie (UOB) Libreville.

MVE MEBIA, Emmanuel, Pauwel Dewachter et al (2008) *La forêt Cathédrale : un hommage à la forêt de Minkebe* (version française et anglaise), film documentaire pour la conservation des ressources naturelles dans le Bassin du Congo,

MVE MEBIA, Emmanuel, 2009, *Populations « pygmées » du Gabon et projets de développements durable*, communication faite lors du Colloque Européen sur les Etudes Africaines, 3<sup>ème</sup> édition. ECAS 3, Leipzig, Germany.

MVE MEBIA, Emmanuel, 2009, *Indigenous Peoples of Gabon and Sustainable Development Projects*, Contribution for the 3rd European Conference on African Studies, ECAS 3 Leipzig, Germany

NOUBISSIE, Elise et al (sous la direction de : WALTER, Sven), 2008, Analyse des Aspects Socioéconomiques des Produits Forestiers Non-Ligneux (PFNL) en Afrique Centrale, FAO.

UICN, 1992, *Protected areas of the world: a review of national systems*, Volume 3: Afrotropical, prepared by World Conservation Monitoring Center, IUCN, Gland Switzerland and Cambridge, 360 p.

UICN, 1994, *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*. Commission des Parcs Mondiaux et des Aires Protégées de l'Union Mondiale pour la Nature, avec l'assistance du Centre Mondial de la Surveillance Continue de la Conservation, 102 p.

UICN-PACO, 2017, West and Central Africa –Regional Office, Annual Report 2017, IUCN-PACO, 36 pages.

UNESCO, 2002: *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*, adoptée par la 31<sup>ème</sup> Session par la Conférence Générale de l'Unesco, 2 novembre 2001, Paris.

UNESCO, 2007, *La convention de l'Unesco sur la protection de la diversité culturelle des expressions culturelles*, 33<sup>ème</sup> Session de la conférence générale des Nations-Unies, pour l'Education, la Science et la Culture, 13-21 octobre 2005.

UNICED, 1992, *Convention sur la Diversité Biologique*, Rio de Janeiro, 3-14 juin.

Programme d'Action des Peuples Autochtones pour la lutte contre la pauvreté les changements climatiques et la réduction d'abatage des espèces animales menacés en Afrique Centrale

WWF Gabon Country Programme Office, 2008, Termes de référence sur la Mission d'évaluation: « Chasse Villageoise et Conservation : Développement d'un mode de gestion faune dans les grands massifs forestiers d'Afrique Centrale – Projet pilote au nord-est du Gabon », WWF GCPO, 2008.

### Références Internet Professionnels

« Atelier de Formation de la Banque Mondiale sur le Programme REDD et le Changement Climatique pour le Gabon », 30 septembre 2009 - Libreville - Gabon

[http://www.ipacc.org.za/fre/news\\_details.asp?NID=83](http://www.ipacc.org.za/fre/news_details.asp?NID=83)

Site Web IUCN –CEESP :

<http://www.iucn.org/about/union/commissions/ceesp/>

### Annexe 1 : Organigramme réglementation forestière

Figure : Organigramme du cadre logique de la réglementation forestière au Gabon (selon la loi 0016/01 portant code forestier)

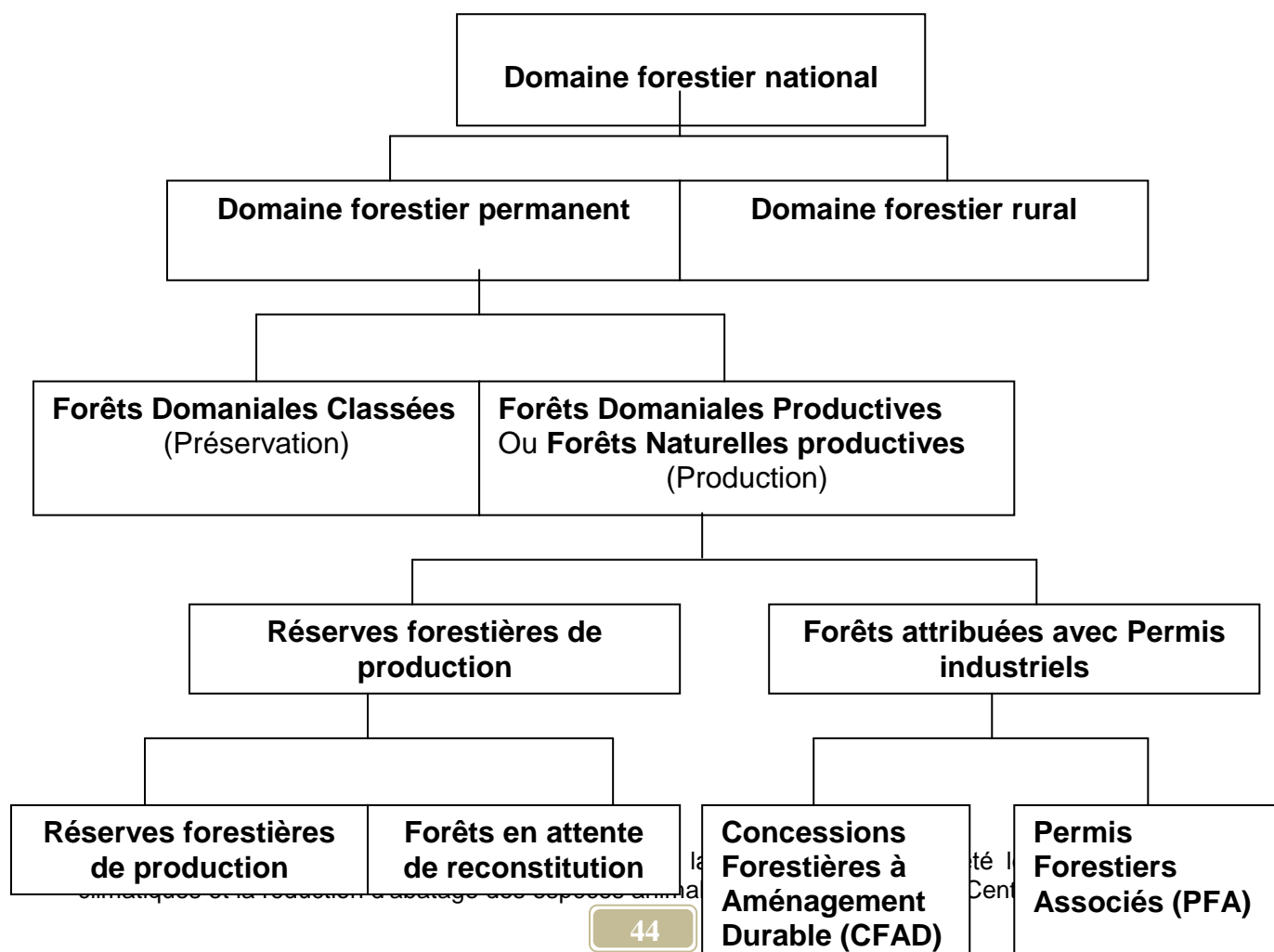
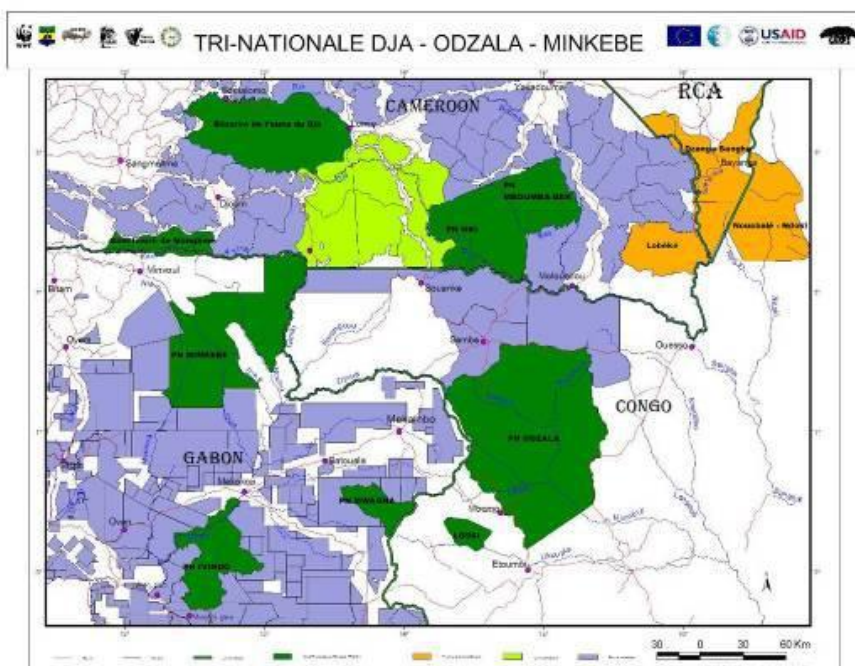


Figure : Structuration du Domaine Forestier Permanent au Gabon, selon le Code Forestier n° 0016/01

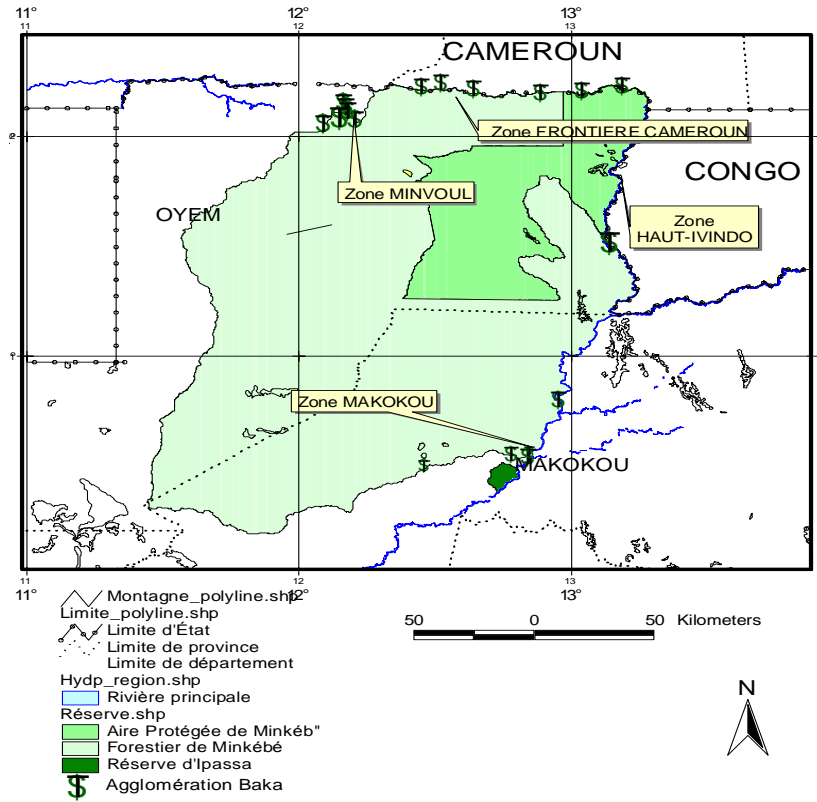
## Annexe 2 : Carte de la TRIDOM

Carte : Zone frontalière de l'initiative Trinationale (Dja-Odzala-Minkebe)



Carte : Zone frontalière Cameroun-Gabon (présence des Baka)

## Agglomérations Baka au GABON



### Annexe 3 : Référentiels juridiques ONG autochtones Gabonaises (Edzengui-MINAPYGA)

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
Secrétariat general

REPUBLIQUE GABONAISE  
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

N° 0061 / MI/SG

#### RECEPISSE DEFINITIF


Nous soussigné, Secrétaire général du Ministère de l'intérieur, attestons que **Monsieur Léonard Fabrice ODAMBO ADONE** Président de l'Association apolitique dénommée **MOUVEMENT DES MINORITES INDIGENES, AUTOCHTONES ET PYGMEES DU GABON (MINAPYGA)**

Dont le siège est fixé à Libreville  
Boîte postale N° **16 504** a déposé à nos services un dossier complet visant à obtenir un récépissé définitif de déclaration d'association conformément aux dispositions de la loi n° 35/62 du 10 Décembre 1962, relative aux associations.

Après analyse du dossier, et au regard des différentes activités menées sur le terrain notamment en ce qui concerne la valorisation de la culture et le développement durable des peuples autochtones dans leur milieu rural respectif ;

En application de l'article 10 de loi ci-dessus citée, les services compétents du département ministériel délivrent à l'association apolitique dénommée **Mouvement des Minorités Indigènes, Autochtones et Pygmées du Gabon - MINAPYGA**- le récépissé définitif devant lui permettre d'exercer ses activités en toute légalité.

Fait à Libreville le 08 DEC. 1997

Lambert-Noël  


MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DE LA SECURITE PUBLIQUE  
ET DE LA DECENTRALISATION

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union-Travail-Justice

SECRETARIAT GENERAL

Tél : 74.22.46  
B.P. 2110 LIBREVILLE

N° 0295 /MISPD/SG.- *[Signature]*

### RECEPISSE

Nous soussigné, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation, attestons que Madame **Héliène NZE ANDOU**, Présidente de l'association apolitique et à but non lucratif dénommée : « **EDZENGUI** ».

Dont le siège social est fixé à **Minvoul** Boîte Postale n° **120** a déposé à nos services un dossier complet visant à obtenir un récépissé définitif de déclaration de l'association conformément aux dispositions de la loi n° 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations.

En foi de quoi, le présent récépissé est délivré à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Libreville, le 01 AOUT 2008



**Lambert-Noël MATHA.-**